

Homoney

Les couples gays et lesbiens et l'argent

Le genre de l'argent : vers une approche inclusive des pratiques économiques dans le travail social financier

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

HE
TSL

AUTRICES

Dre Stéphanie Monay (HETSL | HES·SO)

Prof. Caroline Henchoz (HETSL | HES·SO)

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Anne-Laure Divoux, bibliothécaire-documentaliste
(HETSL | HES·SO)

Prof. Caroline Henchoz, requérante et responsable de
la recherche (HETSL | HES·SO)

Rachel Isoz, travailleuse sociale et chercheuse
étudiante (HETSL | HES·SO)

Prof. Honoraire Marianne Modak, chercheuse associée
(HETSL | HES·SO)

Dre Stéphanie Monay, chercheuse principale et
coordinatrice (HETSL | HES·SO)

Bruno Pedro, travailleur social et chercheur étudiant
(HETSL | HES·SO)

Ce document mobilise un langage inclusif. Il n'applique ainsi pas le principe du « masculin neutre ». Les substantifs épiciènes, le point médian, l'accord de proximité ainsi que le recours aux pronoms tels que « iel(s) » ou « elleux » sont privilégiés. De même, les personnes aux identités non-cisgenres (dont le genre attribué à la naissance ne correspond pas à celui par lequel elles se définissent) sont visibilisées par l'usage du « ·x· » ; lorsque cela n'est pas le cas, c'est que le groupe référé est composé uniquement de personnes cisgenres.

Pour citer ce rapport :

Monay S., Henchoz C. (2025). *Homoney. Les couples gays et lesbiens et l'argent* (Rapport de recherche). Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL).

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	5
Résumé.....	6
1 Introduction	7
1.1 Objectifs de la recherche et problématique.....	9
2 Méthodes.....	10
2.1 Recension de la littérature.....	10
2.2 Entretiens	10
2.3 Carrefours des savoirs.....	11
3 Recension de la littérature : principaux constats	12
3.1 Accès à l'argent	12
3.2 Organisation financière.....	13
3.3 Répartition du travail rémunéré et non rémunéré.....	13
3.4 Des couples lesbiens plus égalitaires	14
4 Principaux résultats.....	15
4.1 Les représentations liées à l'organisation financière des couples homosexuels	15
4.1.1 Remise en question des normes hétérosexuelles.....	15
4.1.2 La volonté d'égalité.....	16
4.1.3 L'organisation financière commune comme mode d'accès à la reconnaissance sociale.....	16
4.1.4 La négociation et le compromis	17
4.1.5 L'indépendance financière	18
4.2 Les modalités de l'organisation financière.....	18
4.2.1 Modalités de gestion indépendante	18
4.2.2 Modalités de mise en commun partielle des revenus	19
4.2.3 Le partage des dépenses communes	19
4.2.4 Capital familial et (perspectives d')héritages : une chasse gardée	21
4.3 Les points de tension entre représentations, valeurs et pratiques	22
4.3.1 Quand la conscience des rapports de pouvoir n'empêche pas leur reproduction au sein du couple	22
4.3.2 Non-reproduction des normes hétérosexuelles et enjeux de reconnaissance	24
4.3.3 La norme égalitaire face aux inégalités de ressources	25
4.4 Différences entre couples gays et lesbiens, et le poids du genre	28
4.4.1 Reproduction des rôles de genre au sein des couples gays et lesbiens	28
4.4.2 Rapport genré à l'autonomie, à la solidarité et à l'indépendance financière.....	29

4.5	Risques financiers, précarité et inégalités.....	31
4.5.1	Le coming out familial	31
4.5.2	Le choix de formation et d'orientation professionnelles	32
4.5.3	Le monde du travail	33
4.5.4	L'union civile	35
4.5.5	Accès à la parentalité.....	36
4.5.6	Accès au logement et choix du lieu de vie	40
4.5.7	Accès aux aides sociales.....	40
5	Synthèse des carrefours des savoirs.....	42
5.1	Pistes de recherche.....	43
5.2	Enjeux et recommandations pour les professionnel-le-x-s	44
6	Conclusion.....	45
7	Références bibliographiques	46
8	Annexes	54

REMERCIEMENTS

Cette recherche a bénéficié d'un financement de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) – Fonds Gendered Innovation (2023-2024).

Nous remercions chaleureusement :

- L'ensemble des participant·e·x·s qui ont accepté de partager leurs expériences ;
- Les expert·e·x·s¹ qui ont contribué à l'interprétation des résultats, à l'identification des besoins et pistes de recherche ainsi qu'à la formulation de recommandations destinées aux professionnel·le·x·s du travail social : Emmanuelle Anex, co-secrétaire générale Vogay/Voqueer ; Christopher Beatty, expert d'expérience ; Olivier Beudet-Labrecque, Prof. associé HE-Arc ; Christiane Carri, Prof. associée HEVS ; Andrea Coduri, expert·e·x d'expérience ; Anne-Laure Divoux, bibliothécaire-documentaliste et membre de l'équipe de recherche, HETSL ; Léïla Eisner, co-fondatrice du Panel Suisse LGBTQ+, Université de Zurich ; Rachel Isoz, travailleuse sociale et membre de l'équipe de recherche ; Amélie Mahon, experte d'expérience ; Thomas Méchineau, directeur général Familles Arc-en-ciel ; Marianne Modak, Prof. honoraire HETSL et membre de l'équipe de recherche ; Aline Moor, experte d'expérience ; Ben, expert d'expérience ; Bruno Pedro, travailleur social et membre de l'équipe de recherche ; Caroline Regamey, responsable politique sociale et recherche – CSP Vaud ; Sophie Rodari, Prof. associée HETS-Genève ; et Prune Simon-Vermot, experte d'expérience ;
- Ana Perin-Heredia, chargée de recherche CNRS, Université Paris Cité, et Prof. Céline Bessière, Université Paris-Dauphine pour leur soutien à ce projet de recherche ;
- L'association vaudoise Vogay/Voqueer et l'association faïtière Familles arc-en-ciel – ainsi que toutes les entités, associations et personnes ayant relayé notre appel à participation ;
- Anne-Claire Brand et Madeleine Canavesio d'ATD Quart-Monde pour la journée de formation à la méthode du croisement des savoirs ;
- Dre Livia Tomas Eggimann, ZHAW & Université de Neuchâtel, pour l'exploration de la littérature allemande ;
- La HETSL et notamment l'équipe du Laboratoire de recherche santé-social (LaReSS), en particulier Sonia Avanzino, Séverine Holdener, Laura Madau, Noémie Pulzer et Martin Schnorf pour leur soutien logistique. Un merci particulier à Séverine Holdener pour la relecture/correction et la mise en page du présent rapport.

¹ L'identité ainsi que la manière dont les expert·e·x·s sont présent·e·x·s ont été validées avec elleux.

RÉSUMÉ

Du fait de la monétarisation et de la financiarisation croissantes de la société, l'argent est devenu de plus en plus présent dans la vie quotidienne. Si les inégalités économiques sont scrutées du point de vue du genre, les expériences et réalités financières des personnes LGBTIQ+ restent dans l'ombre. Cette recherche analyse le rapport genré à l'argent en le questionnant sous l'angle très peu exploré des couples homosexuels, gays et lesbiens.

Fondée sur 29 entretiens réalisés auprès de 15 femmes, 13 hommes et 1 personne non-binaire s'identifiant comme vivant en couple homosexuel, cette enquête exploratoire interroge leurs pratiques et représentations financières au sein du couple, ainsi que les discriminations économiques rencontrées durant leur parcours de vie. Les premiers résultats tirés des entretiens et d'une recension de la littérature scientifique ont été soumis à un panel d'expert·e·x·s détenant des savoirs diversifiés et complémentaires (savoir professionnel, associatif, académique et d'expérience). Ce carrefour des savoirs visait à identifier de futures pistes de recherche ainsi que des recommandations pour les professionnel·le·x·s du travail social.

Cette recherche offre une synthèse des connaissances jusque-là éparses sur les usages et représentations de l'argent chez les couples gays et lesbiens, ainsi que des données inédites en Suisse. Elle révèle que, bien que leurs organisations financières soient relativement similaires à celles observées chez les couples hétérosexuels, générant aussi des rapports de pouvoir et des inégalités, leurs représentations et pratiques s'inscrivent dans une volonté de rupture avec les normes hétérosexuées. Malgré cette volonté, induite par une forte conscientisation des inégalités relatives au genre et à l'orientation sexuelle ainsi que par les injonctions sociales à l'inventivité et à l'exemplarité en matière d'égalité au sein du couple, l'hétéronormativité continue d'influencer les arrangements financiers conjugaux. Le poids du genre reste également présent, car les vécus financiers diffèrent entre les couples gays et lesbiens. Enfin, l'enquête a mis en lumière certains risques et coûts économiques liés aux diverses formes de discrimination en raison de l'orientation sexuelle qui ponctuent le parcours de vie des personnes et couples homosexuels, et qui contribuent à les appauvrir.

Ces résultats enrichissent les connaissances sur la situation des personnes et couples homosexuels en Suisse. L'intégration dans le processus de recherche d'un panel d'expert·e·x·s de différents savoirs favorise le transfert de connaissances auprès des milieux professionnels et associatifs spécialisés dans l'accompagnement des communautés LGBTIQ+, et plus largement dans le domaine du travail social. Ce partage des connaissances, également intégrées dès la rentrée 2024 dans la formation des étudiant·e·x·s en travail social (BA et MA), vise à contribuer au développement d'accompagnements et de dispositifs plus inclusifs et à fournir des outils et réflexions pour faire face, dans la pratique professionnelle et associative, aux problématiques économiques spécifiques aux personnes et couples homosexuels.

1 INTRODUCTION

Cette recherche de 8 mois menée en Suisse romande en 2023 et 2024 et financée par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)² a été initiée suite à deux constats.

Premièrement, on connaît mal les enjeux financiers que rencontrent les couples homosexuels. Comment organisent-ils leurs finances ? Sont-ils aussi égalitaires et inventifs que le laissent entendre certain·e·x·s auteur·ice·x·s (Bailey & Jackson, 2005; Black *et al.*, 2007; Blumstein & Schwartz, 1983) ? Pourraient-ils constituer un exemple pour les autres couples ? Alors que les personnes lesbiennes, gays et bisexuelles (LGB) représentent 2,7% de la population (OCDE, 2019) et, selon une étude suisse, 6% des 24-26 ans (Barrense-Dias *et al.*, 2018, p. 75), on sait peu de choses sur leurs usages et représentations de l'argent.

Deuxièmement, les interventions sociales, comme les politiques et les lois, se fondent sur des modèles de comportements financiers masculins hétéronormés (Bessière & Gollac, 2020 ; Callegari *et al.*, 2019 ; Collectif Onze, 2013 ; Perrin-Heredia, 2009, 2011). Par conséquent, elles ne répondent qu'imparfaitement aux enjeux rencontrés par la majorité de la population qui inclut les femmes et les personnes non hétérosexuelles. Étudier les couples homosexuels offre ainsi l'opportunité d'approfondir de manière inédite les valeurs et les représentations associées à l'argent féminin et à l'argent masculin³, de mieux saisir le cumul des vulnérabilités financières rattachées au genre et à l'orientation sexuelle et ainsi de proposer des pistes pour une approche des politiques, des lois et du travail social plus inclusive.

Pour tenter d'explorer ces différentes questions, nous avons privilégié plusieurs méthodes (chap. 2) : une recension de la littérature (résultats au chap. 3), des entretiens avec des personnes concernées (résultats au chap. 4) et des demi-journées de carrefour des savoirs où des expert·e·x·s des savoirs d'expérience, professionnels, associatifs et scientifiques ont analysé et interprété ensemble les résultats (résultats au chap. 5). Ce rapport présente les premiers fruits de ce travail ainsi qu'un aperçu des principales conclusions de nos analyses préliminaires.

Nous montrons que, pour les couples gays et lesbiens, l'organisation financière conjugale sous-tend des enjeux politiques, soit des enjeux relatifs aux rapports sociaux de pouvoir et de domination (Boughaba *et al.*, 2018), spécifiques. Une organisation financière commune

² Fonds Gendered Innovation (2023-2024), requérante : Prof. Caroline Henchoz.

³ Nous définissons le rapport genré à l'argent, ou le genre de l'argent comme un rapport social, un système hiérarchisé : 1) entre les femmes et les hommes autour des questions financières (p. ex. dans les organisations financières des ménages) ; 2) entre les valeurs et les représentations associées à l'argent féminin et à l'argent masculin (définition inspirée de celle de Bereni *et al.*, 2020 sur le genre). Le rapport genré à l'argent dépend des contextes structurels et institutionnels (p. ex. politiques en matière d'égalité, acceptation de l'homosexualité) (Bailey & Jackson, 2005; OCDE, 2019). Il se construit très tôt dans le parcours individuel, notamment par le biais de la socialisation sexuée différenciée. Dès l'enfance, les parents ont d'autres attentes et pratiques en matière d'apprentissage lié à l'argent selon qu'ils s'adressent à des filles ou des garçons (Newcomb & Rabow, 1999).

constitue une sorte de rituel de validation et de normalisation du couple. En ce sens, les couples homosexuels estiment devoir être exemplaires en termes de respect des normes conjugales contemporaines d'égalité, d'autonomie et d'indépendance financières⁴ (4.1). Ils vont favoriser des modes d'organisation qui permettent de les mettre en œuvre (4.2). Cela induit toutefois certaines tensions (4.3) : par exemple, la recherche de reconnaissance sociale implique de s'aligner sur des modèles connus hétéronormés ; et les attentes sociales d'exemplarité conduisent certes à questionner et adapter régulièrement son fonctionnement financier afin de tenter de s'approcher de ces normes socialement valorisées, mais aussi à minimiser ou invisibiliser les écarts qu'il pourrait y avoir entre pratiques et valeurs.

Le poids du social apparaît également dans les différences de genre observées (4.4) comme, par exemple, dans la manière différenciée dont les femmes et les hommes conçoivent et mettent en œuvre les normes de solidarité, d'autonomie et d'indépendance financières dans leur couple, ou encore dans la précarité financière expérimentée davantage par les couples de femmes qui « additionnent » les désavantages financiers sexués sur le marché du travail. Enfin, le poids du social transparait dans le retour d'une lecture en termes de classe sociale. Les études relatives aux organisations financières hétérosexuelles se sont focalisées sur la dimension genre, les classes sociales étant surtout présentes dans les comparaisons entre fonctionnements de familles issues de différents milieux (p. ex. Pahl, 1989). Dans notre recherche, la question de l'appartenance sociale apparaît *au sein* des couples comme un élément constitutif de hiérarchies et d'inégalités conjugales, notamment dans la priorité et la légitimité accordées aux choix et points de vue de la personne la plus aisée financièrement. Nous n'avons toutefois fait qu'effleurer cette dimension qui reste à creuser.

Notre étude a surtout mis en évidence des vulnérabilités financières spécifiques aux personnes gays et lesbiennes, ce qui constitue à nos yeux le principal apport de notre recherche (4.5). Durant leurs parcours de vie, on observe un cumul d'inégalités et de risques financiers dont nous mentionnons et explicitons certaines étapes clés dans ce rapport. Ces vulnérabilités financières impliquent également tout un travail d'anticipation des risques qui influence les trajectoires individuelles et a des effets financiers non négligeables, par exemple sur les choix de profession et de carrière. Une approche en termes de parcours de vie, se détachant de la tentation de comparer les populations gays et lesbiennes aux hétérosexuelles, nous semble essentielle à développer dans la suite de nos recherches. En ce qui concerne nos données actuelles, il s'agira de poursuivre nos analyses préliminaires en privilégiant une lecture intersectionnelle de manière à mieux saisir les effets croisés de l'orientation sexuelle, de la classe et du genre (la question de la race restant la grande absente de notre corpus de données).

Ces premiers résultats de recherche, présentés aux expert-e-x-s lors des demi-journées de carrefour du savoir, ont débouché sur des recommandations et pistes de recherche qui

⁴ L'autonomie, au sens d'Emmanuel Kant, est la capacité à définir soi-même ses propres règles de vie tandis que l'indépendance financière représente la capacité à disposer de ressources financières propres qui permettent l'autosuffisance (de Singly, 2000, p. 12-13).

débordent le cadre de l'organisation financière des ménages (chap. 5). Elles interpellent sur la nécessité d'apporter des changements au niveau individuel et conjugal, mais aussi au niveau des entreprises et des lois, c'est-à-dire sur l'ensemble des dimensions de la vie quotidienne qui ont potentiellement des conséquences sur les ressources financières et le m-patrimoine des personnes concernées.

L'accueil très favorable que notre projet a reçu auprès des personnes concernées, des associations et des professionnel·le·x·s du travail social nous convainc de la nécessité de poursuivre nos recherches en étroite collaboration avec eux, c'est pourquoi nous terminons ce rapport par leurs recommandations et suggestions.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

1.1 Objectifs de la recherche et problématique

Cette étude exploratoire de huit mois a été financée dans le cadre de l'appel à projet 2023 « Gendered innovation » du Dicastère Recherche et Innovation de la HES-SO visant à intégrer une perspective genre dans la recherche afin de gagner en pertinence pour l'ensemble de la société et renforcer l'innovation. Notre étude vise à produire des connaissances orientées vers la pratique professionnelle en travail social. Pour ce faire, elle poursuit trois principaux objectifs :

1. Identifier les usages et représentations de l'argent au sein des couples gays et lesbiens ainsi que les risques et les inégalités financières selon le genre et l'orientation sexuelle pour les personnes vivant en Suisse afin d'enrichir les champs de recherche sur l'homosexualité et le genre de l'argent ;
2. Promouvoir la co-production d'une nouvelle forme de connaissance en sciences sociales par les échanges entre différents types de savoirs : *le savoir scientifique* (chercheur·se·x·s en travail social et en économie), *le savoir professionnel et associatif* (professionnel·le·x·s engagé·e·x·s dans le travail social financier, l'accompagnement des familles et/ou auprès des communautés LGBTIQ+, et recruté·e·x·s auprès des institutions et associations partenaires) et *le savoir d'expérience* (personnes concernées) ;
3. Fournir des recommandations pour les professionnel·le·x·s et des pistes pour de futures recherches afin de promouvoir une offre de travail social financier plus inclusive et de questionner l'existence de formes de discrimination et d'inégalité encore mal connues.

2 MÉTHODES

Afin de mener à bien les objectifs ci-dessus, trois phases de recherche liées à trois méthodologies spécifiques ont été développées : une recension de la littérature existante, principalement française et anglo-saxonne, ainsi que des entretiens semi-directifs approfondis ont permis de faire un état des lieux et de développer les connaissances relatives aux usages et représentations de l'argent au sein des couples gays et lesbiens. Les résultats de ces deux premières phases ont ensuite été présentés et discutés lors de demi-journées d'échange conviant un panel d'expert·e·x·s représentant différents savoirs.

2.1 Recension de la littérature

La recension s'appuie sur une recherche menée dans diverses bases de données (Web of Science ; International Bibliography of Social Sciences et Sociological Abstracts sur Proquest ; et Google Scholars pour les résultats pertinents), sur la base de mots-clés et d'équations en français et en anglais. Ces données ont été extraites le 14 décembre 2023 et la sélection a été opérée à l'aide de l'application Rayyan. Ces recherches ont été complétées par nos prospections manuelles ainsi que par une recherche exploratoire dans la littérature scientifique en allemand (5 références pertinentes). Au final, environ 80 références ont été retenues⁵.

2.2 Entretiens

29 entretiens semi-directifs de type compréhensif ont été réalisés en Suisse romande entre décembre 2023 et mars 2024⁶ auprès de 15 femmes, 13 hommes et une personne non-binaire s'identifiant comme vivant/ayant vécu en couple homosexuel. Dans cinq cas, les deux membres du couple ont été rencontré·e·s (voir *Tableau 1* en annexe).

Agées de 22 à 49 ans (âge moyen 33 ans), la plupart des personnes interrogées (26/29) vivent avec leur partenaire. La majorité réside dans le Canton de Vaud. 14 sont célibataires, 11 personnes sont/ont été mariées, 3 en partenariat enregistré, et une personne est divorcée. Enfin, 7 personnes ont des enfants. Concernant le niveau de formation, le degré tertiaire hautes écoles est largement surreprésenté (21) (codage OFS). Les professions intermédiaires et les professions intellectuelles et d'encadrement composent plus de 70% du corpus (1 donnée manquante). Le revenu mensuel net des enquêté·e·x·s se situe entre CHF 1'400 et

⁵ Cette littérature concerne principalement les personnes homosexuelles – si les personnes bisexuelles sont parfois incluses dans les études, les données sont si rares qu'elles ne nous permettent pas de faire de constats généraux. Il en est de même pour les personnes aux identités de genre non cisgenres qui sont particulièrement absentes des données et analyses.

⁶ Un appel à participation a été transmis aux partenaires de recherche, à des associations LGBTIQ+ romandes et nationales, ainsi qu'à des institutions pertinentes. Il a également été diffusé via le réseau de la HETSL.

CHF 11'500.- (revenu moyen : CHF 5'052.- / médian : 4'720.-⁷). Le revenu mensuel net de leur ménage se situe entre CHF 2'400.- et CHF 16'700.- (revenu moyen : CHF 10'398.- / médian : 10'397.-). 10 enquêté·e·s ont des revenus inférieurs à CHF 4'000.- (7 femmes, 3 hommes). De manière générale, les femmes du corpus ont des revenus moins importants que les hommes, et les couples de femmes sont plus concernés par la précarité financière (6 femmes et 3 hommes vivent dans un ménage qui touche moins de CHF 8'000.- par mois).

Les entretiens (de 43 à 147 minutes) ont été réalisés par trois enquêtrices sur la base d'une grille commune, adaptée en cours de récolte des données pour approfondir des pistes émergentes. À chaque entretien, les enquêté·e·x·s étaient informé·e·x·s des modalités de celui-ci (enregistrement) et de son utilisation (cadre scientifique, format anonymisé) et ont donné leur accord. Les données ont été anonymisées et traitées de manière à garantir la confidentialité des propos recueillis. Les entretiens ont été retranscrits et codés pour être analysés sur la base des principes de la théorie ancrée (*grounded theory*) (Strauss & Corbin, 1997), soit une méthodologie de recherche qui produit de la connaissance scientifique à partir des données de terrain. Deux types d'analyse ont été amorcés : des analyses de contenu pour saisir les expériences et les représentations des personnes interrogées (Blanchet & Gotman, 1992) et des analyses biographiques pour identifier les étapes clés de leur organisation financière (Bertaux, 1980).

2.3 Carrefours des savoirs

Une synthèse des premiers résultats tirés de la recension de la littérature scientifique et de l'analyse des entretiens a été présentée à 17 expert·e·x·s⁸ représentant les savoirs académique, professionnel, associatif et d'expérience⁹ lors de deux demi-journées en juin et juillet 2024. L'organisation de ces demi-journées s'inspire de la méthodologie du croisement des savoirs mise en place par ATD Quart-Monde (ATD Fourth World, 2016). Cette méthodologie permet la coproduction d'une nouvelle forme de connaissance impliquant un travail collaboratif entre les représentant·e·x·s des différents savoirs. Cette approche favorise l'interaction constante entre la théorie, la pratique et la réalité de la vie ainsi que la production de connaissances essentielles pour la recherche orientée vers la pratique (Carrel et al., 2017). Cette étape de la recherche a été intitulée « Carrefour des savoirs » (Lelubre et al., 2023), car si elle s'inspirait de la méthodologie susmentionnée, elle n'en appliquait pas tous les prérequis et conditions de mise en œuvre.

⁷ En Suisse, en 2022, le salaire médian est de 6'788 CHF brut par mois, l'écart global entre les salaires féminins et masculins est de 9,5%, au détriment des femmes (OFS, 2024).

⁸ Ces séances de travail ont rassemblé 6 personnes représentant le savoir d'expérience ; 4 personnes représentant le savoir professionnel ; 5 personnes représentant le savoir académique ; et 2 personnes représentant le savoir associatif.

⁹ Les représentant·e·x·s des savoirs d'expérience ont été sélectionné·e·x·s parmi les participant·e·x·s aux entretiens, sur la base de critères visant à diversifier leurs profils et parcours ; cette sélection a également été tributaire de la disponibilité et de l'intérêt individuels.

3 RECENSION DE LA LITTÉRATURE : PRINCIPAUX CONSTATS

Peu de recherches existent à ce jour sur l'organisation financière des couples gays et lesbiens. La plupart d'entre elles se concentrent sur les pays anglo-saxons et du nord de l'Europe et proviennent des sciences économiques. Elles consistent généralement à comparer des individus/couples homosexuels et hétérosexuels.

3.1 Accès à l'argent

La littérature la plus fournie concerne les discriminations financières sur le marché du travail¹⁰. Elle nous intéresse ici, car elle permet de mieux comprendre les enjeux relatifs à l'accès aux ressources financières pour les personnes homosexuelles. Les principaux constats sont les suivants :

- **Salaires** : les femmes lesbiennes seraient avantagées financièrement tandis que les hommes gays seraient défavorisés comparativement aux personnes hétérosexuelles du même sexe (Ahmed *et al.*, 2011b; Berg & Lien, 2002; Kroh *et al.*, 2017; Laurent & Mihoubi, 2013; Uhrig, 2014, 2015; Waite *et al.*, 2020). C'est surtout par rapport aux femmes hétérosexuelles mariées que se manifeste un « avantage » lesbien en termes de revenu (Jepsen & Jepsen, 2022; Mueller, 2014). Toutefois, la hiérarchie genrée des salaires demeure (Blandford, 2003) : les hommes, qu'ils soient hétéro- ou homosexuels, gagnant davantage que les femmes et ce peu importe leur orientation sexuelle. Plus les individus sont concerné·e·x·s par des systèmes d'oppression multiples (classe, race, âge, etc.), plus iels sont touché·e·x·s par des revenus précaires (Alonso-Villar & del Río, 2023; Carpenter *et al.*, 2022; del Río & Alonso-Villar, 2019; Martell, 2019) ;
- **Plafond de verre** : les hommes gays sont confrontés à un plafond de verre spécifique concernant l'accès aux postes à responsabilité (Ahmed *et al.*, 2011b ; Aksoy *et al.*, 2019 ; Frank, 2006), car ils ne répondraient pas aux stéréotypes du *leadership* masculin en raison de leur orientation sexuelle ;

¹⁰ Les résultats sont à considérer avec prudence. La complexité et la diversité des modes de mesure de ces inégalités salariales ainsi que la rareté des données à disposition ne permettent pas de comparer les résultats ni de dresser un portrait représentatif (Kroh *et al.*, 2017; Laurent & Mihoubi, 2013; Waite *et al.*, 2020).

- **Partenariat, mariage et parent(alité)¹¹** : ce sont des facteurs aggravant les inégalités salariales. Ils rendent l'orientation sexuelle visible sur le lieu de travail et accentuent la spécialisation des tâches au sein des couples (Ahmed *et al.*, 2011b; Alonso-Villar & del Río, 2023; Jepsen & Jepsen, 2022; van der Vleuten *et al.*, 2023; Waite *et al.*, 2020). Les couples lesbiens sont plus pénalisés financièrement que les couples gays et hétérosexuels à l'arrivée des enfants (Machado & Jaspers, 2023; van der Vleuten *et al.*, 2023) ;
- **Pauvreté et précarité** : les femmes lesbiennes sont plus concernées par l'insécurité économique et la pauvreté que les hommes gays et les femmes et hommes hétérosexuel-le-s (Albelda *et al.*, 2009; Alonso-Villar & del Río, 2023; Schneebaum & Badgett, 2019), surtout lorsque l'on considère les revenus cumulés des partenaires (Ahmed *et al.*, 2011b). En Suisse, le risque de pauvreté est supérieur à la moyenne pour les couples homosexuels (Hümbelin & Fluder, 2021).

3.2 Organisation financière

La littérature s'intéressant à *l'organisation financière* montre que les couples homosexuels optent pour une diversité d'arrangements financiers (Black *et al.*, 2007; Blumstein & Schwartz, 1983) mais qu'ils sont généralement moins enclins à mettre leurs revenus en commun que les couples hétérosexuels (Burgoyne *et al.*, 2011; Burns *et al.*, 2008; Courduriès, 2006, 2008; Gross & Courduriès, 2015; Klawitter, 2008). Leurs comportements financiers conjugaux sont similaires à ce que l'on peut observer chez les couples hétérosexuels cohabitants sans enfant qui privilégient une gestion indépendante et une mise en commun partielle des revenus (Burgoyne *et al.*, 2011; Gross & Courduriès, 2015). Toutefois, comme pour les couples hétérosexuels, plus la vie conjugale dure, plus il y a de projets communs (parentalité, partenariat, mariage), et plus les finances sont mises en commun (Bailey & Jackson, 2005; Courduriès, 2008; Gross & Courduriès, 2015; Klawitter, 2008).

3.3 Répartition du travail rémunéré et non rémunéré

Selon la littérature à disposition, la répartition du travail rémunéré et non rémunéré (tâches ménagères et soins aux enfants) serait plus équilibrée que chez les couples hétérosexuels (Bauer, 2016; Buschner, 2014; Lazarus & Mandel, 2023; van der Vleuten *et al.*, 2023). Néanmoins, comme chez les couples hétérosexuels, l'arrivée du premier enfant renforce la spécialisation des tâches (augmentation du travail non rémunéré pour la mère biologique, le père génétique ou celui le moins investi au départ sur le marché du travail) (Buschner, 2014; Lazarus & Mandel, 2023; van der Vleuten *et al.*, 2023).

¹¹ La parenté désigne le lien de filiation biologique (procréation) et/ou juridiquement reconnu (statut). La parentalité concerne l'expérience et l'exercice d'être parent, et n'est pas conditionnée à une filiation biologiquement ou juridiquement reconnue (Bachmann *et al.* 2016, Descoutures 2010). Pour simplifier la lecture, nous utiliserons désormais le terme de parentalité, qui inclut ici la parenté.

3.4 Des couples lesbiens plus égalitaires

De manière générale, il y aurait plus d'égalité au sein des couples lesbiens dans la division du travail rémunéré et non rémunéré, dans l'écart salarial, et dans l'accès à l'argent et son contrôle (Ahmed *et al.*, 2011b; Burns *et al.*, 2008; González & Sönmez, 2022). Cela serait le résultat de la mise en place de stratégies visant à éviter la dépendance économique et l'inconfort de la partenaire la moins aisée financièrement (Burns *et al.*, 2008; Dunne, 1997; Martell & Roncolato, 2020).

4 PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les principaux résultats issus des premières analyses sont présentés ci-dessous. En ce sens, ils sont relativement descriptifs. D'autres analyses sont en cours et feront l'objet de publications ultérieures.

4.1 Les représentations liées à l'organisation financière des couples homosexuels

L'organisation financière des couples, c'est-à-dire la manière dont les couples produisent des ressources financières, se les répartissent, les consomment ou les capitalisent, n'est pas seulement une question d'argent. Elle est la concrétisation de valeurs et de représentations rattachées à la conjugalité. Quelles sont les valeurs mises en avant par les personnes interrogées ? Plusieurs valeurs sont centrales chez les couples homosexuels et certaines ne sont pas différentes de ce que l'on peut observer chez les couples hétérosexuels contemporains, telles que l'importance accordée à la discussion, à la négociation, au compromis, ainsi que l'égalité, l'autonomie, l'indépendance et la solidarité financières (Henchoz, 2008b). D'autres éléments semblent plus spécifiques, comme la volonté de mettre à distance les modèles hétérosexuels dominants, le désir d'être exemplaire ou encore le lien existant entre l'organisation financière et la reconnaissance de son couple.

4.1.1 Remise en question des normes hétérosexuelles

La plupart des enquêté·e·x·s sont très critiques vis-à-vis des organisations financières hétérosexuelles qu'ils observent et affichent une volonté affirmée de s'en distancer.

Lissandro : « [...] Quand on parle d'argent dans les couples hétéros, c'est souvent... voilà ça me fait penser à une anecdote : mon frère, qui est en couple avec une femme depuis longtemps, quand elle a eu un enfant, ce n'était pas une question très compliquée de dire : "Lui, puisqu'il gagne plus, il va rester à 100%", même s'il voulait être à 80% mais son employeur ne l'y autorisait pas et elle, voilà, puisqu'elle était maman, elle devait aller à 50%. [...] Et, moi, j'ai l'impression que dans les couples gays... [...] c'est moins entre guillemets "simple", et en même temps c'est plus transparent. [...] Et c'était important pour moi que ça ressorte dans les recherches, de dire qu'il y a une manière plus saine et plus compliquée malheureusement de gérer l'argent, mais qui évite ces non-dits, ces habitudes sociales, cette socialisation genrée où de toute façon c'est l'homme qui gagne le plus donc on met tout ensemble sur le même compte, et tout le monde prend là-dessus. »

Le manque d'égalité au sein des couples hétérosexuels est au cœur de la critique. Les couples gays et lesbiens souhaitent être exemplaires sur ce point (voir 4.1.2). Mais comme le souligne Lissandro, c'est difficile à mettre en place, car ils n'ont accès qu'à des modèles hétéronormés d'organisation financière. Or ces modèles, fondés sur des scripts genrés et préétablis des

tâches et rôles attribués à chacun-e, sont jugés indésirables. Chaque couple doit dès lors « bricoler », « inventer » et « tester » de nouvelles manières de faire.

4.1.2 La volonté d'égalité

La « norme d'égalité conjugale » déjà relevée par Courduriès (2006) chez les couples gays français est largement partagée par les couples rencontrés. La majorité du corpus interrogé manifeste une conscience forte des enjeux d'(in)égalités et de violences économiques¹² ainsi que des rapports de pouvoir au sein du couple. On peut notamment l'expliquer par le parcours des couples homosexuels qui ont dû se battre pour voir reconnaître leurs droits, par le niveau de formation relativement élevé de notre corpus, ainsi que par le bagage théorique et culturel – voire militant – féministe et/ou queer acquis par plusieurs d'entre eux dans des communautés/associations LGBTIQ+.

Livia : « Je pense que c'est beaucoup moins marqué le "femme/homme", où la femme elle fait tout à la maison et l'homme il travaille. Ancienne manière de voir les choses, donc... Je trouve que c'est plutôt une égalité dans le sens, par contre, très naturelle. [...] Quand même, on fait des combats pour l'égalité des droits, déjà. On serait un peu incohérents de ne pas démontrer ça dans le cadre de la famille, où on peut démontrer l'égalité. »

Cette norme se manifeste dans les propos de l'ensemble des enquêté-e-x-s, par des termes comme l'égalité, l'équité, l'horizontalité, l'équilibre, la transparence, etc. Elle paraît d'autant plus « naturelle » que les couples homosexuels n'ont *a priori* pas à négocier avec les différences de genre (Clarke *et al.*, 2005). Si l'égalité au sein du couple est souhaitée, elle prend parfois la forme d'une injonction. Dans un contexte où l'orientation sexuelle fait encore l'objet de discriminations et de stéréotypes, il s'agit d'être exemplaire dans tous les domaines. Comme le relève Aurélie, « il y a une vraie pression sociale à être des bons parents, des bons couples ».

4.1.3 L'organisation financière commune comme mode d'accès à la reconnaissance sociale

L'organisation financière représente un moyen très concret de « faire couple ». Elle peut être perçue par les partenaires comme un rituel de validation du couple (Broqua & de Busscher, 2003). Comme l'illustrent les propos de Laurent, mettre sur pied une organisation financière commune est une étape importante dans la vie conjugale. Elle inscrit le couple dans la durée et dans le concret.

Laurent : « [...] récemment, je me suis dit : "Ben écoute, maintenant je ne suis plus vraiment ton locataire, je suis ton partenaire, ton mari. Moi je veux participer aux charges,

¹² Les violences économiques au sein du couple sont les comportements qui visent à restreindre et à contrôler la capacité, l'autonomie et la sécurité financières de la ou du partenaire (restrictions sur l'accès aux ressources financières du ménage, vol d'argent, interdiction d'exercer une activité lucrative, exploitation, etc.) (Adams *et al.*, 2008).

mais de manière juste et équitable, pas juste verser un loyer". [...] Moi je voulais juste que ce soit une contribution de partenaire et pas un loyer de locataire. C'est pour ça que c'était un passage important pour moi, et qui n'est pas facile pour lui. [...] Ouais, en gros j'en avais marre d'être son locataire alors qu'en fait je suis son partenaire, j'avais envie d'une part active et juste aux charges, c'est venu de moi en fait cette discussion. »

Chez les couples homosexuels, la mise en place d'une organisation financière partagée comporte des enjeux de reconnaissance sociale importants. En faisant compte commun, on se présente publiquement en tant que couple. Cela peut prendre la forme d'une revendication ou d'un positionnement identitaires (Costechareire, 2008) permettant de « valider » son orientation sexuelle et la relation conjugale (Bailey & Jackson, 2005).

Ludovic : « Ça a été, je me souviens, un pas dans notre couple [l'ouverture d'un compte commun], aussi, symboliquement. Il y avait quelque chose... Ouais, je me souviens que ça avait été un... On passait un niveau, entre guillemets, si on peut dire ça comme ça. On s'inscrivait dans quelque chose de l'ordre du temps. [...] Ça officialise encore plus quelque chose, alors qu'on était déjà officiellement en couple. Enfin, je ne sais pas comment l'expliquer. Il y avait quand même, c'est marrant, hein, le rapport à l'argent, comment ça peut des fois quand même sceller quelque chose, officialiser un truc. »

L'organisation financière commune, qui se traduit notamment par l'ouverture d'un compte commun, incarne un symbole visible de confiance, de solidarité et d'engagement conjugal (Blumstein & Schwartz, 1983). Elle a pour fonction de normaliser les couples homosexuels aux yeux de l'entourage. Pourtant, on peut aussi y voir une forme de paradoxe : malgré la volonté de s'en affranchir, la reconnaissance sociale de la conjugalité homosexuelle passe par l'adoption de modèles financiers hétéronormatifs.

4.1.4 La négociation et le compromis

Au contraire des couples hétérosexuels (Henchoz, 2009), les enjeux de pouvoir et de statut relatifs à la gestion de l'argent semblent être un sujet de discussion récurrent. Ils sont abordés très tôt dans l'histoire conjugale, ce qui peut s'expliquer par l'absence de modèles à disposition et la volonté d'exemplarité en termes d'égalité. La négociation et le compromis permettent d'adapter régulièrement les modalités de l'organisation financière à l'évolution de la situation professionnelle et des revenus des membres du couple.

Les données ne permettent pas de vérifier si la place des discussions financières au sein des couples homosexuels est plus importante selon le genre ou l'âge. Cependant, elles semblent plus fréquentes lorsque les écarts de revenu sont importants ou lorsque le couple ou l'un·e·x de ses membres est dans une situation financièrement précaire. Ainsi, Vasco, qui a 12 ans de moins que son compagnon et de faibles revenus, souligne que la plupart de leurs projets ou dépenses communes sont discutées en détail, afin de trouver une organisation qui prenne en compte leur écart de revenu important :

Vasco : « Ça se discute, c'est-à-dire qu'en fait ça se discute au quotidien. Je lui dis où j'en suis dans mon compte, à peu près, et est-ce que je suis... Voilà et c'est toujours ça, c'est on se partage et puis "Si c'est toujours ok pour toi et que tu peux [payer quelque chose] ?" »

Pour les couples plus aisés, les questions financières semblent moins souvent présentes dans les discussions. Elles sont considérées comme moins nécessaires par les couples qui, comme le dit Ben, bénéficient de « la quiétude des riches ».

4.1.5 L'indépendance financière

L'indépendance financière individuelle, soit la volonté de ne pas être dépendant·e·x des ressources monétaires de son partenaire, est une valeur centrale chez les couples homosexuels. Elle va de pair avec la norme d'égalité et la volonté de se distinguer des couples hétérosexuels. En effet, lorsque ce principe n'est pas respecté, le couple est explicitement associé, souvent avec humour ou ironie, au modèle hétérosexuel. Delphine et Lana, qui ne remplissent pas ce critère au sein de leur couple respectif, affirment pour la première avoir « fait un bon mariage » tandis que la seconde dit être consciente d'appliquer une « espèce de dynamique de couple hétéro où il y a une meuf et un gars ». La manière dont la norme d'indépendance financière est associée à la solidarité, autre principe important chez les couples homosexuels, varie toutefois en fonction du genre (voir 4.4).

4.2 Les modalités de l'organisation financière

En accord avec la littérature (Burgoyne *et al.*, 2011; Gross & Courduriès, 2015), nous observons que l'organisation financière des enquêté·e·x·s se rapproche de celle des couples hétérosexuels suisses cohabitant sans enfant (Henchoz, 2008b ; Mosimann *et al.*, 2021, p. 20) avec une prédilection pour la gestion indépendante ou la mise en commun partielle des revenus.

4.2.1 Modalités de gestion indépendante

Dans le cas de la gestion indépendante, les revenus sont gérés individuellement et aucun·e·x partenaire n'a accès à l'ensemble des avoirs du ménage. Chaque enquêté·e·x dispose de compte(s) personnel(s) (courants et/ou épargne). Le principe qui domine cette organisation financière est celui de la libre disposition de son argent, qui est perçue comme favorisant le plus l'autonomie financière personnelle. Le salaire et l'épargne sont considérées comme de l'argent personnel sur lequel le·a·e partenaire n'a pas de droit de regard sur l'usage.

Meg : « On a chacune nos comptes, nos comptes courants. On a chacune aussi nos comptes épargne qui sont liés quand tu ouvres un compte courant. [...] C'est un peu séparé. [...] Bon moi, une de mes priorités, c'est le compte séparé. Pour moi, c'est hyper important. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi les gens ils font des... [comptes joints], à part juste pour dire "On est trop amoureux", enfin. [...] Donc comptes séparés, pour moi, c'est une de mes valeurs. »

Cette modalité n'empêche cependant pas les échanges et négociations entre partenaires. Dans le même sens, il faut distinguer l'infrastructure bancaire des représentations. Ainsi, les membres d'un couple peuvent ne posséder que des comptes individuels, mais affirmer le

principe du « tout ce qui est à moi/toi est à toi/moi » (Roy, 2005), ce qui complexifie les analyses et révèlent des écarts, voire des contradictions entre discours et pratiques.

4.2.2 Modalités de mise en commun partielle des revenus

Dans le cas de la gestion partielle, une partie des revenus individuels est déposée sur un compte commun et sert principalement à financer les dépenses communes. Les indicateurs principaux sont l'ouverture d'un compte joint, la propriété immobilière commune et/ou une gestion communautaire d'une partie des avoirs (droit de regard). Dans notre corpus, la majorité des couples fonctionnent selon cette modalité : 16 enquêté·e·x·s partagent un compte courant commun (10 femmes, 5 hommes et 1 personne non-binaire). Nos résultats vont dans le sens de ce qui a été observé dans la littérature, à savoir que les couples les plus durables et les plus institutionnalisés (union civile, parentalité commune, etc.) mettent plus volontiers une partie de leur argent en commun.

Là encore il faut distinguer les pratiques des représentations. Certains comptes considérés par les enquêté·e·x·s comme « communs » restent administrativement au nom d'un·e·x seul·e·x membre du couple, ou alors le compte joint n'est dans les faits géré que par une seule personne.

Ludovic : « Ce qui fait que, encore aujourd'hui, je n'ai pas accès à ce compte épargne et c'est un sujet de discussion actuellement. Parce que c'est le coup de deux signatures avec notre pièce d'identité pour que je puisse enfin avoir accès à ce truc. J'ai réalisé ça il y a 6-8 mois en arrière. Je me suis dit : "Mais je n'ai pas accès à mon compte épargne de couple, ça m'embête un peu." Et lui, il n'est tellement pas dans des enjeux... Il voit le problème mais il n'y pense pas. [...] Moi je venais de conscientiser ça, j'avais l'impression d'avoir une demi vision et j'étais pris dans un truc de... Mais ça ne va pas, ce n'est pas équitable. J'ai envie d'avoir accès à ce compte. [...] et ça m'a agacé que lui, il n'était pas pris aussi dans cette envie de justice. C'est comme ça que je le vivais. »

4.2.3 Le partage des dépenses communes

Quelle que soit l'organisation financière privilégiée, les couples doivent faire face à la même question lorsqu'il s'agit des dépenses communes (Henchoz, 2014) : comment les répartir ? Cela pose plusieurs autres questions : a) qu'est-ce qu'une dépense commune ? ; b) quelle(s) clé(s) de répartition privilégier ? ; et c) comment sont gérés ces comptes et dépenses communes ?

4.2.3.1 Les définitions des dépenses communes

Les dépenses dites communes regroupent les frais quotidiens qui vont bénéficier aux deux partenaires, tels que le loyer et les charges locatives/de propriété ou les frais d'alimentation. L'utilisation de l'argent commun et l'identification des dépenses communes sont clarifiées par des discussions en amont, afin de convenir d'une « clé de répartition ». Mais dans la pratique,

la différenciation entre dépenses personnelles et communes reste souvent floue, ce qui donne lieu à des discussions, des remontrances, voire des disputes.

« Tu as parlé des dépenses communes, des dépenses personnelles, comment vous ou tu fais la part des choses ? Comment tu définis ce qui est commun et ce qui est dépenses personnelles ?

Florian : Des fois, je me demande si on a exactement la même définition de ça, parce que c'est vrai que ça m'est arrivé... [...] Mais, tout à coup, il me dit : "Ah oui, moi j'ai fait ça et je me suis payé un truc à manger." Et je me dis : "Ouais mais en fait, si moi j'avais fait ça et que je m'étais payé quelque chose à manger, dans ce cadre-là, je ne l'aurais pas pris sur le compte commun parce que j'aurais estimé que ce n'était pas ça." Une ou deux fois on a eu un peu des discussions là-dessus. [...] Après, ce n'est pas un truc qui se produit souvent et je crois que maintenant il a un peu compris qu'il y avait effectivement, peut-être, une limite aussi. »

4.2.3.2 Les clés de répartition

Deux modalités sont privilégiées pour faire face aux dépenses communes : la participation au prorata du salaire de chacun·e·x (équité) ou la participation *via* un montant identique (égalité). L'équité, soit la modalité de la participation adaptée aux revenus individuels, est largement dominante. Elle est privilégiée par 14 enquêté·e·x·s sur les 16 ayant ouvert un compte joint. On constate des règles différentes selon le type de dépenses, en particulier pour ce qui est des projets de parentalité ou d'accès à la propriété immobilière, où une contribution équivalente est promue même s'il n'est pas rare que les apports soient adaptés aux moyens réels de chacun·e·x.

La clé de répartition se limite généralement aux revenus du travail. Il arrive parfois que le principe d'équité intègre des frais inattendus et indépendants de la volonté des individus, comme chez Anita et Johanna, mais cela reste rare. Elles gagnent des salaires très proches et versent la même somme sur leur compte commun, mais adaptent parfois leur participation aux dépenses personnelles ponctuelles de l'une ou de l'autre afin de contrer les inégalités variables qui peuvent les toucher individuellement.

Anita : « Mais concrètement, on met principalement moitié-moitié pour les factures et par contre pour les impôts et pour la FIV [fécondation *in vitro*], on regarde selon les dépenses privées de l'autre. Donc là, le mois passé [Johanna], elle a mis un petit peu plus pour les impôts, je crois que moi j'avais mis 200.- ou 300.-, quelque chose comme ça, parce que j'avais une autre facture de soins à payer. Et là [Johanna], elle avait des factures de son assurance suite à des soins qu'elle avait dû payer. Du coup, j'ai mis un petit peu plus pour les impôts, donc on rééquilibre comme ça aussi, en fonction des factures de santé surtout. »

4.2.3.3 La gestion des dépenses communes

La gestion des dépenses communes varie entre pratiques très formalisées (définition précise de ce qui renvoie aux dépenses collectives ou personnelles, budgets détaillés, calculs précis de répartition sur la base des revenus, etc.) et estimations diffuses (décision au cas par cas,

alternance dans la prise en charge des frais, etc.) visant un équilibre des contributions plus théorique qu'empirique. L'option privilégiée dépend des origines sociales, du niveau de revenu commun et individuel, et du risque perçu de précarité : les finances sont contrôlées de près en particulier chez les couples lesbiens (qui sont les plus précaires dans notre corpus) et par les personnes aux origines sociales populaires ou issues de la partie inférieure des classes moyennes, soit des catégories sociales plus vulnérables économiquement. Le contrôle des dépenses est davantage considéré comme inadéquat ou non-nécessaire lorsque le couple connaît stabilité et aisance financières.

Dans la plupart des cas observés, c'est l'un·e·x des partenaires, le plus souvent la personne la moins bien dotée financièrement, qui prend en charge la gestion de l'argent commun du couple. Ce travail financier (Collavechia, 2008) est perçu comme une forme de compensation domestique visant à équilibrer des apports financiers asymétriques. Cette configuration qui fait du travail financier un travail ménager plus qu'une source de pouvoir réactive des logiques de genre rattachées à la répartition du travail rémunéré et non rémunéré. Les propos de Florian, dont le partenaire bénéficie d'une situation financière plus confortable que la sienne, sont éloquentes : « C'est vrai que, des fois, il y a un peu ce côté où je suis l'épouse qui gère la bourse commune, mais il aime bien avoir un droit de regard sur les choses en fait. » Une représentation sexuée appuyée par le fait que Florian exerce une profession dans un domaine d'activité féminin, alors que son compagnon travaille dans un secteur considéré comme masculin.

La gestion de l'argent commun peut également être assumée par la partenaire ayant connu des expériences antérieures de précarité. Plus concerné·e·x par le stress de la précarité, celui-ci se rassure en s'assurant que les finances du couple, et ainsi les siennes, soient saines. C'est le cas d'Alexandra qui parle d'un « besoin de contrôle ». Même si elle gagne aujourd'hui plus que sa compagne Inès, elle a connu des périodes d'endettement et vient d'un milieu social précaire. Ces expériences la poussent à prendre en charge le travail financier domestique.

Alexandra : « On en avait discuté un peu, comme les tâches ménagères. Elle a dit : "Oh, moi bof, ça me saoule." Sachant mon histoire [situation d'endettement à 18 ans], j'ai dit : "Moi, j'ai besoin de contrôler ça." Au tout début de notre relation, j'avais vraiment besoin de contrôle. Après une fois que tu fais c'est bon quoi, c'est automatisé et on n'a pas vu de raison de changer. »

4.2.4 Capital familial et (perspectives d')héritages : une chasse gardée

Le m-patrimoine des individus compte dans la manière de faire ses comptes. En effet, le capital accumulé, une expérience antérieure de précarité et/ou l'absence de « parachute financier » familial en cas de coups durs ont un impact sur le rapport à l'argent, la manière de le gérer et de le dépenser. La question du m-patrimoine est parfois oubliée dans les analyses des arrangements financiers au sein des couples, qui se concentrent sur les questions d'écart de revenu à un moment *t*. Dans notre corpus, les inégalités en termes de m-patrimoine, notamment au prisme des possibilités ou non d'héritages familiaux, sont bien présentes. Elles

sont parfois conscientisées, mais ne sont que peu prises en compte dans les arrangements financiers conjugaux et la distribution des dépenses quotidiennes.

Dans les représentations et les pratiques, les héritages sont considérés comme de l'argent personnel auquel l'autre n'a pas accès (Bessière, 2008; Henchoz, 2008b). Ainsi, Florian raconte que le régime de la séparation des biens induit par son partenariat enregistré lui convient, car il n'a aucun droit sur l'entreprise familiale créée par son beau-père et que son compagnon va peut-être reprendre : « On s'est dit, d'une part, que ce n'est pas très logique que, le cas échéant, j'aie des prétentions à faire valoir sur cette entreprise qui est le projet de vie de son père et pas le mien. » Pour Chiara également : « On ne partage pas tout. Je veux dire, elle a son épargne, j'ai mon épargne, on a une épargne commune. Elle a hérité d'une maison, enfin une ruine, c'est à elle. » Il semble y avoir un rapport à l'argent différencié selon que celui-ci renvoie au temps conjugal (salaire) ou au temps passé (héritage ou capital cumulé avant la rencontre). Seul le premier est pris en compte dans la balance des arrangements financiers au prorata des ressources. Le statut de l'épargne est variable. Si elle est investie dans des projets conjugaux (enfants, vacances, accès à la propriété), elle peut être collectivisée. Dans le cas contraire, elle reste une ressource personnelle gérée individuellement.

4.3 Les points de tension entre représentations, valeurs et pratiques

Ce chapitre met en évidence des points de tension entre les valeurs d'égalité, de solidarité et de justice mises en avant par les enquêté-e-x-s, et leurs pratiques qui peuvent conduire, malgré les efforts déployés, à des formes d'inégalité et des rapports de pouvoir. Lors du carrefour des savoirs, les expert-e-x-s ont été tout particulièrement invité-e-x-s à se prononcer sur le sujet, c'est pourquoi des encadrés rendent compte de leur point de vue.

4.3.1 Quand la conscience des rapports de pouvoir n'empêche pas leur reproduction au sein du couple

Les rapports de pouvoir ne sont pas évidents à identifier dans le cadre d'une relation amoureuse contemporaine qui se fonde sur des valeurs d'égalité, d'autonomie et de solidarité (Henchoz, 2008b). Les personnes interrogées mentionnent bien des rapports de pouvoir mais, lorsque c'est le cas, elles font référence à des relations antérieures ou à des constats généralistes.

Pour Luc, l'injonction à l'égalité conduit les couples homosexuels à devoir performer le « tout va bien » pour se prémunir de la stigmatisation dont les personnes et familles LGBTIQ+ sont encore la cible :

Luc : « Il faut se dire les choses parce que des fois, on a aussi un peu peur dans le milieu gay de dire les choses qui pourraient ne pas marcher chez nous parce que... Ben moi je ne veux pas demain aller à la télé et dire "Ah bah en fait il y a aussi des viols ou des prises de pouvoir entre hommes", parce que sinon les gens ils vont dire "Ah bah voilà, bien sûr ! On avait raison de dire qu'ils étaient malades". Alors on va faire semblant d'être mieux que

les autres et on va masquer ce qui ne va pas, on va trouver tout le temps très sain, qu'il ne puisse pas y avoir de disparités, d'inégalités, alors que non, c'est autant malade que chez les autres. Mais c'est compliqué de le dire. [...] Mais il faut quand même en parler parce que ça arrive. Ça arrive qu'un homme dans un couple, il a 45 ans et l'autre en a 22, n'a pas de travail, et l'autre est très gentil, il paie tout, mais qu'est-ce que ça fait après ? Ça fait quoi ? Ça fait aucune marge de manœuvre, aucune liberté. Je n'ai jamais vu de choses très graves hein, mais ça existe. On l'a vu, on regarde les icônes du monde gay, c'est toujours un peu ça quoi : il y a un mécène, un riche. C'est un peu l'imaginaire mais qui est réel je trouve. »

Les enjeux de reconnaissance peuvent conduire à ignorer les rapports de pouvoir au sein de son propre couple. Alie revient sur une précédente relation lesbienne où elle a connu des formes de violence économique. Pour elle, donner une image d'égalité était étroitement lié à l'affirmation de son orientation sexuelle :

Alie : « À cette période-là, il y a à peu près dix ans, j'avais juste envie de m'imposer dans une relation de couple avec une femme, dans une vie avec une femme. Le reste c'était que garniture, finalement. J'avais envie de dégager cette image positive et égalitaire. C'est simplement ça. Donc l'argent, je n'en parlais pas, je le faisais [Alie payait toutes les dépenses de sa compagne d'alors, plus âgée qu'elle]. Mais sûrement que mon entourage, il se disait "Mais elle est en train de se faire carotter" certainement, et mes parents me l'ont dit plus tard. [...] Après je me suis rendu compte, au fil du temps, que ce n'est pas parce que j'avais décidé d'aimer les femmes et de vivre avec des femmes que j'étais obligée d'avoir un fonctionnement différent. »

Regard du carrefour des savoirs sur les résultats

Cette injonction à l'exemplarité conjugale est un résultat qui a interpellé les groupes d'expérience lors des séances de carrefour des savoirs. Ils y voient des enjeux qui dépassent la sphère conjugale ainsi qu'une contradiction, à savoir que la volonté de « normalité », c'est-à-dire d'être acceptés comme des couples comme les autres, s'accompagne du devoir d'être dans la sur-performance des normes conjugales contemporaines.

G1 – Savoirs d'expérience : « [...] on a choisi cinq sujets dans ce qui nous a particulièrement interpellé-e-x-s. Comme premier point, celui de la volonté de normalité chez les couples queers de manière générale, et on a relié cela avec nos expériences en disant qu'il y avait cette volonté d'être dans l'hyper-égalité, l'hyper-exemplarité au sein de nos couples, et on s'est dit aussi que c'était parce qu'on avait conscience des enjeux de discrimination qui sont derrière, et que c'était une posture presque politique. »

4.3.2 Non-reproduction des normes hétérosexuelles et enjeux de reconnaissance

L'absence de modèles d'organisation financière est parfois identifiée comme une source de liberté pour les couples homosexuels, leur permettant ainsi d'échapper aux structures et stéréotypes genrés dans leurs manières de « faire couple » (Bailey & Jackson, 2005; Dunne, 1997; Ferzli, 2001). Toutefois dans les faits, mettre en place des formes d'organisation alternatives n'est pas évident. Cette difficulté est renforcée par des injonctions sociétales contradictoires : si le devoir d'exemplarité est fort, les couples homosexuels sont aussi confrontés à l'injonction à reproduire les rôles de genre au sein de leur couple :

Lana : « Quand je suis sortie avec ma première copine, je crois que c'était un de mes oncles ou un de mes cousins qui m'a demandé qui c'est qui faisait l'homme. C'est un peu symbolique du fait que pour la plupart des gens, il faut un gars, une bite, et c'est lui qui ramène du blé. Et quand tu n'as pas ça... »

L'ambiguïté réside dans le fait que la reproduction des modèles dominants – s'aligner sur le modèle de la conjugalité et de la famille hétérosexuelles, nucléaires, monogames, tournées vers la procréation – constitue une forme de normalisation¹³ ou de banalisation (Chauvin & Lerch, 2013, p. 77) des couples homosexuels. Les formes d'organisation financière traditionnelles n'y échappent pas, et ce d'autant plus que les infrastructures bancaires sont pensées pour les couples hétérosexuels.

Christiane : « On a ouvert un compte commun plus pour, entre guillemets, le regard des autres quoi. [...] On se marie, on ouvre un compte commun. Ça allait un peu dans le *move*, dans l'ensemble. On fait une famille, on a un compte commun. »

Regard du carrefour des savoirs sur les résultats

La non-reproduction des normes hétérosexuelles en matière d'organisation financière conjugale est rendue difficile par le poids des infrastructures financières hétéronormées. Ainsi, les groupes d'expérience ont relevé plusieurs événements lors desquels ils ont rencontré des résistances ou ont été contraints de se conformer aux « schémas » hétéronormés proposés par les institutions bancaires et financières.

G1 – Savoirs d'expérience : « Il y a aussi simplement quand on demande d'ouvrir trois comptes pour un couple à la place d'un seul comme tous les autres, ils [le personnel bancaire] sont là "Ah ouf c'est compliqué", et tu es là "Mais non, c'est un truc de deux lignes sur l'ordinateur, tu ne vas pas suer dix heures pour faire ça !" Mais pour eux, ça paraît hyper compliqué parce qu'ils ont rarement vu ça. »

« L'acceptation sociale » des couples gays et lesbiens se fait au « prix de l'intégration d'une certaine grammaire normative hétérocentrée dans les modes de vie et normes relationnelles » (Chauvin & Lerch, 2013, p. 76) qui entre en concurrence avec la volonté d'inventer de nouvelles formes d'organisation visant à s'affranchir des normes et inégalités de genre.

¹³ Dans le double sens de « standardisation » et de « régulation » (Broqua & de Busscher, 2003, p. 26).

Regard du carrefour des savoirs sur les résultats

L'apparent paradoxe entre la mise à distance des normes hétérosexuelles et la reproduction de celles-ci afin d'atteindre la reconnaissance sociale a interpellé les différents groupes de savoirs. Leurs discussions ont souligné le poids de l'hétéronormativité sur les pratiques des couples homosexuels.

G2 – Savoirs associatifs : « C'était comme si on était validé par ces normes, comme si on recherchait la validation de sa propre existence dans un couple homosexuel par ces normes hétéro, alors que paradoxalement, on essaie de s'en distancer dans le discours. »

4.3.3 La norme égalitaire face aux inégalités de ressources

L'idéal d'égalité se révèle plus facile à mettre en œuvre lorsque l'on a des ressources financières proches ou identiques. Cette situation reste rare. Certes, les écarts de revenu sont moindres chez les couples homosexuels (Dunne, 1997), mais ils existent. Dans notre corpus, 21 enquêté·e·x·s sur 28 affichent un écart supérieur ou égal à 400.- par mois (1 donnée manquante), et 4 enquêté·e·s (2 femmes et 2 hommes) sont concerné·e·s par des écarts de plus de CHF 4'000.- par mois. Chez les couples de notre corpus, les inégalités de ressources tendent à être « corrigées » ou « compensées » par divers arrangements financiers et conjugaux, qui ne sont pas sans rappeler des mécanismes observés auprès des couples hétérosexuels (Henchoz, 2008b, 2014). Ces stratégies de correction et de compensation ne sont pas sans conséquence sur les rapports de pouvoir au sein des couples.

4.3.3.1 Inégalités économiques et modalités de correction

Parmi les modalités mises en place dans l'objectif de corriger les inégalités économiques au sein du couple, et qui peuvent parfois se combiner, on rencontre :

- La participation financière aux dépenses communes au prorata des revenus (fréquent) ;
- Les aides financières ponctuelles, pour faire face notamment à des dépenses extraordinaires (frais de santé, 3^e pilier, etc.), souvent dans une logique d'alternance entre soutenir l'autre et être soutenu·e·x (fréquent) ;
- La participation équivalente au financement des « causes communes » (projets de parentalité et d'achat immobilier) afin de garantir à chaque partenaire une implication et une légitimité similaires. Cette ambition est fréquente, mais est souvent abandonnée en pratiques par manque de moyens financiers d'un·e·x des partenaires, ou pour répondre aux conditions des institutions financières, notamment en termes de prêt ;
- Le fait de chercher à assurer une capacité d'épargne à chaque partenaire (rare) ;
- L'adaptation des niveaux de vie des partenaires : vers le bas, la personne plus aisée réduisant ses dépenses pour s'adapter au train de vie de l'autre (rare), ou vers le haut, la personne plus aisée finançant davantage les dépenses collectives, notamment de loisirs, afin que les trains de vie s'ajustent (fréquent).

4.3.3.2 Inégalités économiques et compensations non économiques

Au sein du couple, le principe d'égalité ne s'applique pas uniquement à l'argent. Lorsqu'un·e·x des partenaires en dispose moins que l'autre, iel va compenser par des apports non monétaires. Ces pratiques de compensation déjà repérées chez les ménages hétérosexuels (Henchoz, 2008a, p. 31) renforcent la spécialisation des tâches au sein du couple, associant plus étroitement les moins aisé·e·x·s financièrement au travail ménager et domestique. Elles prennent généralement deux formes :

- Une répartition inégale des tâches ménagères (fréquent), le travail domestique étant alors perçu comme un investissement dans la relation et comme une compensation au déséquilibre de participation financière ;
- Une valorisation financière du travail ménager (salaire versé pour le travail ménager effectué) (rare).

Ainsi, un moyen pour Vasco d'accepter un mode de gestion financière au prorata, impliquant qu'une large part des dépenses soit assumée par son compagnon dont le salaire est bien plus élevé que le sien, consiste à intégrer dans la balance le travail non rémunéré qu'il fournit pour le couple (effectuer des démarches administratives, s'occuper des chiens, faire des recherches pour trouver une maison, etc.) ainsi que son travail de soutien émotionnel et relationnel vis-à-vis de son compagnon (il l'a amené à s'occuper de lui, à suivre une thérapie, etc.). Le différentiel de capacité et de participation financières est amoindri par le sentiment d'être utile, par d'autres moyens, à son partenaire, en effectuant les tâches domestiques et un travail de *care*.

4.3.3.3 Droits et privilèges de la personne la plus aisée financièrement

Les stratégies de correction et de compensation mises en place peuvent participer à maintenir des droits et des privilèges à la personne aux revenus et à la fortune plus importantes. Ainsi, malgré la volonté de se distancer des modalités d'organisation financière hétérosexuelles jugées plus inégalitaires, on observe des processus similaires (Henchoz, 2008a, 2008b, 2014; Roy, 2006).

Exemples de droits et privilèges de la personne la plus aisée financièrement :

- Bénéficiaire de plus d'argent personnel : quel que soit le mode d'organisation financière (égalitaire ou au prorata), celui qui gagne le plus bénéficie toujours de plus d'argent personnel une fois le partage réalisé, ce qui implique notamment plus d'accès aux loisirs et à l'épargne ;
- Bénéficiaire de plus de visibilité dans les apports financiers : le partage des responsabilités financières favorise une plus grande visibilité des dépenses de la personne la mieux dotée. Ses apports sont par conséquent plus reconnus et mieux identifiables en cas de séparation (gros achats, factures, etc.) ;
- Bénéficiaire du travail domestique compensatoire (cf. plus haut) ;
- Bénéficiaire du sentiment de possession de l'argent : au statut de pourvoyeur·se·x principal·e·x est souvent associé le sentiment de posséder l'argent gagné, ce qui est à

mettre en lien avec les valeurs différentielles accordées au travail rémunéré et non rémunéré ; à l'inverse, les moins doté·e·x·s se sentent moins autorisé·e·x·s à utiliser l'argent de l'autre ou l'argent pourtant considéré comme commun, ce qui peut conduire à des formes d'auto-restriction ;

- Bénéficiaire d'un droit de commentaire/de regard : le sentiment de possession de l'argent va souvent de pair avec celui de légitimité à émettre un commentaire sur les dépenses de son partenaire ou sur sa manière de gérer ses finances. Le « droit de commentaire » dépend du rapport de pouvoir induit par les décalages économiques au sein du couple ;
- Décider de ou pouvoir se « simplifier la vie » : les modalités de gestion des finances et de correction des inégalités sont parfois abandonnées au fil de la vie de couple au bénéfice d'un système moins complexe et chronophage. On remarque que ce changement découle souvent de l'initiative de lae pourvoyeur·se·x principal·e·x de revenu. Baisser sa garde financière demeure le privilège des plus riches, et les moins doté·e·x·s se retrouvent souvent dans la situation de demandeur·se·x, les amenant à se priver ou à recourir à d'autres sources de financement ;
- Décider du niveau de vie du couple en ayant le pouvoir d'offrir un certain nombre d'activités ou de biens (cf. 4.3.3.1).

4.3.3.4 Des inégalités qui ne sont pas forcément mal vécues

Bien qu'elles induisent des rapports de pouvoir inégalitaires, les inégalités de ressources financières au sein des couples ne sont pas forcément mal vécues par les partenaires les moins bien doté·e·x·s économiquement (Henchoz, 2008b). D'une part, elles sont difficilement évitables, d'autre part, elles peuvent être perçues comme des formes de compensation. Par exemple, l'accès de lae plus riche à plus d'argent personnel est perçu comme le juste retour d'un engagement financier plus élevé. Dans le même sens, l'investissement ménager de lae moins riche peut être perçu comme une compensation à l'apport financier plus élevé de l'autre. Relevant qu'elle effectue plus de tâches domestiques, Christiane souligne : « Moi, pendant mon jour de congé, je faisais les courses et le ménage. Mais ce n'est pas grave parce qu'elle, elle les payait. » Enfin, certain·e·x·s expriment de la reconnaissance, car il y a des avantages à bénéficier de l'argent de l'autre comme le relève Christiane, qui dit « profiter » des goûts plus luxueux et des moyens financiers plus importants de son épouse :

Christiane : « Avant, moi, j'ai toujours eu un rapport où je n'en avais pas beaucoup [d'argent]. Donc pas la possibilité de faire ça. Et maintenant que j'ai la possibilité de le faire avec elle [boire du bon vin], et bien je suis assez d'accord qu'elle le fasse. Donc si elle veut s'acheter la dernière nouveauté ou le dernier cri du truc, elle peut y aller. Parce qu'au final, j'en profiterai aussi et je me complais dans ce luxe qu'elle m'offre ou qu'elle me permet de m'offrir. Ce que je ne pouvais pas avant. C'est assez cool ça, c'est clair. Non, c'est agréable, ouais. [...] Le fait qu'elle, elle gagne beaucoup plus que moi, ça a toujours été un peu une inégalité, mais je ne le vis pas négativement parce que j'en profite en étant avec, du fait qu'elle gagne beaucoup plus que moi. »

4.4 Différences entre couples gays et lesbiens, et le poids du genre

Les différences constatées entre couples gays et lesbiens méritent encore d'être approfondies lors d'analyses ultérieures. À ce stade, on observe qu'elles ont trait aux rapports et inégalités de genre. Ainsi, comme dans la littérature susmentionnée au chapitre 3.1, les couples lesbiens sont plus concernés par les faibles revenus et la précarité. Conformément à la littérature scientifique, on retrouve chez les couples lesbiens une gestion des ressources et des dépenses sur le mode du « *give and take* » (Bailey & Jackson, 2005) où le soutien mutuel est important et vise à s'équilibrer à moyen/long terme. De même, nos résultats vont dans le sens d'une étude quantitative anglaise (Burgoyne et al., 2011) relevant que les couples d'hommes sont plus nombreux à privilégier la gestion indépendante que les femmes, et ce quel que soit leur niveau de revenu. Dans notre corpus, 8 hommes sur 13 n'ont pas d'infrastructures financières communes avec leur partenaire, contre 4 femmes sur 15.

Mais nos résultats les plus intéressants concernent la reproduction des rôles de genre au sein du couple en lien avec des capacités financières inégales, ainsi que le rapport genré différencié aux notions d'indépendance, d'autonomie et de solidarité financières entre personnes/couples gays et lesbiens.

4.4.1 Reproduction des rôles de genre au sein des couples gays et lesbiens

On observe que les partenaires les moins doté·e·x·s financièrement ont tendance à adopter le rôle assigné aux femmes dans les couples hétérosexuels, comme la gestion des dépenses courantes et les tâches domestiques. Florian souligne ainsi qu'il endosse le rôle de « l'épouse qui gère la bourse », dans le prolongement de ses caractéristiques professionnelles, et qu'il subit les inégalités qui touchent traditionnellement les femmes en couple hétérosexuel.

Florian : « Moi, j'ai vraiment un parcours-type plutôt féminin et lui [son compagnon] un parcours-type plutôt masculin, que ce soit dans notre organisation concrète, avec mes jobs à temps partiel dans la culture, [un domaine] qui ne rapporte pas beaucoup, ce qui fait que... Je n'ai pas du tout l'impression d'être précaire mais je n'arrive pas à mettre de côté. Donc, d'une année à l'autre, je me dis "Ça va, je me maintiens, je me maintiens, je me maintiens", mais je vois bien que lui, il accroît son épargne et moi pas. Donc, un temps ça a été difficile, je vivais mal l'idée d'être dépendant de lui et en fait, je ne suis pas si dépendant parce que, mine de rien, quand je regarde, je contribue quand même à presque 40%, un peu moins peut-être ces dernières années, peut-être plutôt 33-35%. Mais [...] c'est un effort plus lourd au final pour moi que ça ne l'est pour lui. »

Delphine raconte quant à elle comment elle a, en prenant à son compte le travail émotionnel et ménager, soutenu la carrière professionnelle de sa compagne, qui gagne aujourd'hui un revenu élevé en tant que médecin.

Delphine : « Alors, à l'époque, sachant qu'elle travaillait comme une folle à l'hôpital, moi je faisais toutes les tâches domestiques : je faisais à manger, j'allais souvent la chercher à l'hôpital, j'étais très soutenante. C'était une période très difficile pour elle. Elle a failli arrêter médecine plusieurs fois. [...] Effectivement, je pense que si je n'avais pas été là elle aurait

peut-être arrêté les études de médecine. C'est le narratif qu'on se raconte maintenant en tout cas et, du coup, effectivement, moi je m'occupais de tout à la maison. [...] Et, pendant toute cette période, c'est quasiment moi qui faisais uniquement toutes les tâches ménagères. Mais de nouveau, elle était hyper volontaire, c'est juste qu'elle n'était pas là et moi, j'étais là, moi j'avais le temps. »

La reproduction de rôles de genre semble plus difficile à vivre et à assumer pour les hommes gays, qui endossent des rôles féminins socialement moins valorisés, que pour les femmes lesbiennes. Cela est dû à la « valence différentielle des sexes » : en raison de la différenciation et de la hiérarchisation entre les genres qui dominent dans la société, la transgression des rôles sexués par les hommes est socialement plus dépréciée (Héritier, 1996).

4.4.2 Rapport genré à l'autonomie, à la solidarité et à l'indépendance financière

À travers les entretiens, on remarque que les enquêté·e·x·s ont un rapport à l'indépendance, à l'autonomie et à la solidarité au sein du couple différencié selon le genre.

Chez les lesbiennes, l'autonomie prime. L'autonomie s'exprime surtout dans le fait d'éviter les rapports de domination et de pouvoir au sein du couple, et ce indépendamment des écarts de revenu des unes et des autres. Elle peut passer par le fait que chacune soit indépendante financièrement, comme dans le couple d'Alexandra et Inès.

Alexandra : J'aime bien notre façon de faire. [S'adresse à Inès, son épouse] Tu as quand même ton compte d'épargne à toi, ton compte courant à toi. Cette façon de séparer, moi ça me plaît et on a aussi de l'épargne en commun. Des fois, j'entends des couples qui disent qu'ils ont tout mis en commun. [...] Pour moi, ça ne m'irait pas [...]. C'est horrible mais enfin il faut toujours penser au pire, s'il arrive quoi que ce soit et tout. Parce qu'après, on se retrouve avec ce schéma souvent, où des femmes se retrouvent avec rien parce qu'elles ont dépensé leur argent pour les dépenses communes du ménage, etc. Enfin tu vois ce truc... [...] Pour moi, c'est important qu'on ait chacune notre indépendance financière. On est un couple, ouais okay, on est unies, mais on a chacune notre petite épargne, nos petits comptes, et on gère comme on veut quoi. C'est assez satisfaisant aussi de se dire "Je bosse et je peux m'offrir tel ou tel plaisir mais on peut aussi s'offrir ensemble". Enfin, finalement, c'est une question d'équilibre de tout ça, et il faut qu'on s'y retrouve et nous ça nous convient donc c'est bon. »

Toutefois, l'autonomie se conçoit aussi dans des rapports de dépendance financière. Ces derniers ne sont pas mal vécus pour autant que l'autonomie de chacune soit préservée. Dans ce cas, la dépendance économique est acceptée, car vécue et perçue comme la conséquence d'une forme de solidarité financière où la plus riche du moment soutient monétairement l'autre.

Lana : « Non, de me faire [entretenir], rien à foutre. Moi franchement si je peux me payer des trucs cool et même si ce n'est pas mon fric, je m'en tape. Et je ferai la même chose. Enfin ça ne me dérangerait pas de payer des trucs à quelqu'un. Enfin pour moi il n'y a pas de...

Il n'y a pas d'enjeu de pouvoir ?

Non, je ne crois pas. Il y en aurait si je ne pouvais pas faire des trucs, par exemple, mais là je peux. »

Cette solidarité financière permet aux deux partenaires de revendiquer un statut égalitaire tout en construisant leur lien conjugal dans un rapport de don et de contre-don (Henchoz, 2008c). Le principe d'autonomie exprime souvent une logique de justice sociale qui déborde le cadre du couple, comme l'explique Anita.

Anita : « [...] L'idée c'est que chacune puisse avoir plus ou moins le même argent qui reste au final. Et je pense que le travail social [le domaine d'activité de son épouse], le fait que ce soit aussi mal payé, ce n'est pas juste, donc ce n'est pas comme si elle travaillait moins ou je ne sais pas quoi, c'est juste que voilà, elle gagnera peut-être moins mais j'estime que ce n'est pas parce que je gagne plus que je fais quelque chose de mieux qu'elle. »

Chez les enquêté·x·s gays, le principe d'indépendance financière semble supplanter le principe d'autonomie. Associée au rôle masculin de pourvoyeur des revenus et à la masculinité, l'indépendance économique des hommes va historiquement et socialement plus de soi que celle des femmes (Crompton, 1999). Elle ne doit pas être menacée par la conjugalité gay. En ce sens, la capacité de chacun·x à contribuer aux dépenses du couple est centrale. On observe ainsi des formes de contrôle sur la capacité de chacun·x à y parvenir. Les deux membres du couple disposent de leur argent librement à condition de ne pas mettre financièrement en danger le couple et de pouvoir toujours assumer leur part des dépenses communes, comme l'exprime Gaspard.

Gaspard : « [...] c'est son argent, ça lui fait plaisir, "dépense-le". [...] Donc, il dépense son argent comme il l'entend. On n'en a jamais discuté mais je suppose que la règle ça serait : "Il faut que tu aies assez d'argent pour pouvoir assurer les dépenses communes." Mais ça a toujours été le cas et je lui fais confiance pour savoir comment faire la part des choses. Il fait ce qu'il veut et de même, je fais ce que je veux. Évidemment, je suppose que si j'achète une bague à 30'000 francs, il va être... Un petit peu trouver ça, voilà, pas un bon investissement mais *a priori* c'est mon argent donc, je fais ce que je veux avec. »

Si l'on constate aussi des formes de solidarité chez les couples gays du corpus, l'indépendance financière individuelle est un objectif plus constant. Florian raconte les échanges qu'il a eus avec son conjoint lorsqu'il a démissionné d'un poste où il ne s'épanouissait pas :

Florian : « Ce moment où j'ai abandonné ce poste, ça a été très dur. [...] Forcément, vis-à-vis du pot commun qu'on doit financer, ça mettait une incertitude sur le niveau de ma contribution. Il y a eu un moment où il a été dur "Mais je ne vais pas payer tout seul, tu ne peux pas te reposer sur moi comme ça", etc. Et j'avais l'impression que mon soutien se retirait d'un coup. [...] Donc là, ça a été un épisode de tension financière par exemple. Il n'avait pas envie de contribuer de façon inéquitable, on va dire ça comme ça. Mais, finalement, le niveau de ma contribution n'a pas tellement changé. »

Ainsi, chez les couples gays, l'indépendance s'exprime plutôt dans la souveraineté financière individuelle. Il s'agit « d'assumer sa part » des charges et son rôle de pourvoyeur de revenus. On peut y voir le reflet d'une socialisation genrée où la capacité à produire des ressources financières est perçue comme une qualité masculine (Lewis, 1992; Newcomb & Rabow, 1999).

Chez les couples lesbiens s'exprime plutôt une « conscience de genre » (Durand, 2019) qui les amène à mettre l'accent sur l'autonomie et la solidarité financières. Si certain·x·s enquêté·x·s gays de notre corpus affichent un rapport plus critique quant à leur socialisation de genre, et valorisent la solidarité financière, elle reste liée à l'indépendance financière :

Ben : « [...] l'exemple que j'ai donné tout à l'heure, à savoir de payer le 3^e pilier de l'autre, c'est quelque chose qu'on a vu au sein de nos couples, et pour nous en tout cas, le contrôle de l'indépendance ça veut aussi dire, pas juste "assure-toi que tu es indépendant ou indépendante par rapport à moi" mais "je t'aide dans cette indépendance au moment où tu en as besoin". Alors c'est sûr qu'aider dans l'indépendance de quelqu'un, ça peut paraître un petit peu paradoxal, mais voilà en tout cas il y a cette volonté de ne pas juste dire "C'est ton problème, je t'aide, mais juste théoriquement". »

4.5 Risques financiers, précarité et inégalités

Cette partie rend compte des risques et coûts financiers qui concernent plus particulièrement les personnes bi/pan/homosexuelles. Elle révèle qu'il existe des formes de précarité et d'inégalités financières spécifiques à cette catégorie de la population. Nous les mentionnons car elles ont des conséquences sur l'organisation financière et les représentations de l'argent au sein du couple. Des analyses et collectes de données complémentaires seront toutefois nécessaires pour approfondir ce point.

Nous parlons de risques car même si les discriminations ne sont pas directement expérimentées, la violence reste « constitutive de l'expérience homosexuelle » (Blidon, 2008; sur la base de: Erison, 1999). Elle implique que les personnes concernées identifient et anticipent des risques. À ce stade de la recherche, nous retenons la définition du risque proposée par David Le Breton, à savoir la manière dont les individus perçoivent et réagissent face aux dangers potentiels, celle-ci variant en fonction de facteurs objectifs et subjectifs ainsi que des dynamiques et rapports sociaux (Le Breton, 2012, p. 31-54). Outre la charge mentale et la vigilance constantes que cela implique, ces anticipations ont des conséquences financières directes.

Plusieurs étapes du parcours de vie des individus sont apparues comme cruciales lors des entretiens.

4.5.1 Le coming out familial

Lorsque les individus sont en situation de dépendance financière familiale, en particulier à un jeune âge et, ou, en situation de formation, l'étape du coming out implique des enjeux financiers et de précarité, car elle comporte le risque d'une rupture relationnelle et matérielle. Ferdinando parle de la « double peine » lorsqu'il y a rejet de la part des parents :

Ferdinando : « Nous, on a des parents où il n'y a pas eu de souci avec le coming out, donc on ne s'est pas fait expulser de chez nous ou quoi que ce soit. Mais justement, j'ai des amis où à 15 ans, ils ont dû partir de chez eux, ils se sont retrouvés à la rue et ils se sont vite retrouvés endettés, des choses comme ça. »

Les ruptures familiales liées à l'orientation sexuelle sont encore fréquentes (Häusermann, 2017) et ce risque est perçu par la plupart des enquêté·e·x·s. La question de la sécurité financière est pensée voire pesée dans la décision de réaliser ou non, et quand, son coming out. Ce risque s'est révélé effectif pour Anita, qui a dû quitter la maison familiale et s'est retrouvée en difficulté pour poursuivre ses études. Elle obtiendra finalement une bourse d'étude en tant qu'enfant indépendante :

Anita : « Comme si mes parents ne pouvaient pas me soutenir, enfin comme si j'étais orpheline pratiquement [...]. Et ça, j'ai pu l'obtenir parce que j'ai pu expliquer ma situation. [...] Donc je dirais quand même que parce que j'étais lesbienne, que j'ai dû partir de chez moi, j'ai pu obtenir cette bourse. »

Face à ce risque, les personnes concernées optent pour diverses tactiques relatives à leur situation financière :

- Devenir autonomes financièrement en s'insérant au plus vite dans le marché du travail ;
- Dissimuler leur homosexualité le temps de devenir autonomes financièrement ;
- Se replier dans la famille du/de la partenaire ;
- Surperformer la réussite économique afin de « compenser » la « déception » parentale.

La rupture familiale a des conséquences financières directes (précarité, endettement, difficulté ou renoncement à poursuivre des études, dépendance financière externe, etc.), mais induit aussi des conséquences sur le long terme telles que :

- L'accès à des emplois moins bien rémunérés dû au « choix » de poursuivre des études plus courtes et/ou de renoncer à une formation plus longue ;
- Le rejet ou la confiscation du soutien financier et des héritages familiaux ;
- Pour les couples homosexuels avec enfants : l'impossibilité de recourir à la famille pour la garde¹⁴, impliquant des coûts (réduction du temps de travail, frais de garde).

4.5.2 Le choix de formation et d'orientation professionnelles

Le choix de l'orientation professionnelle est cadré par la conscientisation des risques d'inégalités et de discriminations sur le marché du travail. La littérature scientifique sur l'orientation et les choix professionnels montre que l'orientation sexuelle peut être un facteur de compréhension parmi d'autres (Belz, 1993; Chung, 1995; Rochat & Tschan Semmer, 2000). Comme nous l'avons vu, le risque de rupture familiale implique parfois le choix d'études courtes. En outre, les personnes gays et lesbiennes sont plus nombreuses à endosser des métiers atypiques en termes de genre (Falcoz & Becuwe, 2009; Morgan & Brown, 1991; Rochat & Tschan Semmer, 2000; Wright, 2011). Au sein de notre corpus, la ségrégation

¹⁴ En Suisse, en 2022, la proportion d'enfants confié·e·x·s à des proches parents, en premier lieu les grands-parents, est importante (35% pour les enfants de moins de 4 ans). La garde extrafamiliale augmente avec le niveau de revenu ; ainsi, les moyens de garde non-formels concernent en premier lieu les petits revenus (Office fédéral de la statistique, 2024).

sexuée des métiers est effectivement moins forte que dans la société suisse en général. L'inscription des membres du couple dans des métiers socialement construits comme féminins ou masculins¹⁵ a un impact financier indéniable : par exemple, le couple formé par Alexandra et Inès, où chacune occupe un métier dit féminin, cumule un revenu net de 7'994.- par mois, tandis que le couple composé de Christiane et Anne-Laurence, actives dans des métiers techniques, soit des activités perçues comme masculines, gagnent 16'100.- nets par mois.

Si on sait que les femmes (hétérosexuelles) tendent à s'orienter vers des professions où la conciliation entre le travail familial et le travail domestique est perçue comme plus aisée, alors que les hommes (hétérosexuels) répondent aux injonctions du modèle de la masculinité hégémonique qui les institue en pourvoyeur principal de leur ménage, influençant leurs choix professionnels en direction de métiers valorisés financièrement (Duru-Bellat, 2017; Froidevaux-Metterie, 2015; Gianettoni et al., 2015), qu'en est-il des personnes bi/pan/homosexuelles ? On note que l'orientation professionnelle de plusieurs de nos enquêté·e·x·s repose sur une anticipation quant aux secteurs d'activités identifiés comme « *homo-friendly* » (Falcoz & Becuwe, 2009). Or ces secteurs renvoient à des univers professionnels très féminisés, particulièrement concernés par le temps partiel et de faibles revenus.

Vasco : « [...] pour moi, ce n'est pas juste du cliché mais en général le travail social est beaucoup plus bienveillant, tolérant et sensible à ces questions [concernant les personnes LGBTIQ+]. »

4.5.3 Le monde du travail

Les discriminations touchant les personnes LGBTIQ+ sur le marché du travail sont documentées, et ce également en Suisse : discriminations salariales, à l'embauche, LGBTIQ+phobies, harcèlement, etc. (Alonso-Villar & del Río, 2023; Carpenter, 2008; Drydakis, 2015; González & Sönmez, 2022; Martell, 2019; Parini & Lloren, 2017). Dans ce cadre, faire ou non son coming out au travail renvoie à un calcul permanent des coûts/bénéfices. De même, réagir face aux manifestations d'homophobie sur son lieu de travail ou présenter sur son CV des activités centrées sur les communautés LGBTIQ+ peut comporter des risques en termes de maintien ou d'accès à des postes.

D'autres impacts financiers moins documentés se donnent également à voir au sein de notre corpus. Durant les entretiens, la vulnérabilité financière spécifique des femmes en lien avec le monde du travail a été abordée à plusieurs reprises. Elle est perçue comme étant à l'intersection des inégalités liées à l'orientation sexuelle et au genre : les discriminations qui touchent particulièrement les femmes dans le monde du travail, en particulier les

¹⁵ Les métiers dits « féminins » ou « masculins » le sont car ils sont étiquetés et construits comme tel à travers tout un travail historique et social, et ne sont pas « par essence » féminins ou masculins (Zolesio, 2010).

discriminations salariales, sont considérées comme cumulées¹⁶ dans le cadre d'un couple lesbien, *a contrario* des couples gays qui cumuleraient les privilèges masculins.

Aurélie : « J'ai une croyance peut-être fausse que deux hommes ensemble, avec deux salaires d'homme, c'est peut-être plus simple que deux salaires de femme. Par exemple, quand je vais demander une augmentation, on me fait gentiment comprendre que mon salaire est déjà assez haut. J'ai envie de leur répondre "Mais moi en fait, j'ai le salaire d'homme, donc moi je n'ai pas un plus haut salaire à côté qui vient compléter mon salaire." [...] Je trouve qu'en tant que deux femmes, on a deux petits salaires qui sont censés être complétés par un vrai salaire d'homme qu'on n'a pas. [...] Ça faisait un moment que je me disais, mais c'est fou, enfin, que personne ne s'en rende compte, que l'inégalité des salaires impacte aussi les couples de femmes.

C'est une double inégalité ?

C'est ça. C'est genre on n'a pas de vrai salaire dans notre couple. Enfin, là en l'occurrence moi oui, mais si on regarde les études que j'ai faites, ce n'est pas un vrai salaire quoi. C'est un bon salaire de femme mais pas un salaire proportionnel à un bachelor et aux responsabilités. Donc voilà. J'ai découvert que ma voisine du dessus a presque le même salaire que moi, en termes de chiffres, et elle n'a pas de CFC. Mais elle bosse dans une autre... Enfin bref, je travaille dans le social et dans le social c'est réputé pour être un métier de femmes. Et elle, elle bosse dans la pharmaceutique et l'analyse, donc réputé homme. Et paf, les salaires sont corrects. »

Aurélie souligne le fait que le salaire des femmes reste encore considéré comme un salaire d'appoint à celui des hommes, dans une vision encore fortement hétéronormée. Ces considérations vont dans le sens des analyses de Ahmed et al. (2011a) sur les disparités inter-ménages où peu de différences ont été constatées entre les revenus des ménages gays et hétérosexuels mariés, tandis que ceux des ménages lesbiens sont significativement plus bas. S'en dégage l'idée d'un pouvoir d'achat plus important chez les couples d'hommes que chez les couples de femmes. Mais le cumul des privilèges masculins sur le marché du travail doit être relativisé : dans notre corpus, les hommes gays sont nombreux à endosser des métiers dits « féminins » et par conséquent moins bien rémunérés¹⁷. En outre, on observe d'autres mécanismes de discrimination comme le « *gay glass ceilings* » (Aksoy et al., 2019), c'est-à-dire le fait de ne pas représenter/performer suffisamment la masculinité hégémonique attendue dans les postes d'autorité, soit la « masculinité dirigeante » (Bereni & Jacquemart, 2018; Connell & Wood, 2005).

¹⁶ Certain-e-x-s enquêté-e-x-s mentionnent également la « taxe rose », où non seulement les couples lesbiens cumulent les discriminations/inégalités face aux revenus, mais également face aux coûts de la vie.

¹⁷ Notons cependant que certains travaux ont montré que les hommes (principalement hétérosexuels) dans des métiers « féminins » n'étaient pas simplement soumis aux mêmes discriminations que les femmes, mais pouvaient toujours bénéficier de certains mécanismes sexués leur permettant d'avoir accès plus facilement à des rétributions symboliques et matérielles plus importantes, notamment aux postes à responsabilité (Guichard-Claudic *et al.*, 2008).

Luc : « [...] Je pense que ça joue un petit peu sur... La représentation du chef, de la masculinité où, des fois, j'ai un peu un... Il y a un truc où je ne peux pas arriver comme les autres, je ne sais pas comment vous dire... Par exemple, là je fais une autre postulation pour un poste de directeur dans un domaine très masculin, dans une prison. Ça a été très loin dans le processus d'engagement, je n'ai pas été retenu mais je ne dis pas parce que je suis [gay], mais j'ai senti à des moments où on m'a posé des questions sur le leadership, l'autorité, des trucs où on me disait "Mais vous arrivez à faire ça ?" et moi je disais "Mais pourquoi je n'y arriverai pas ? En fait je ne comprends pas ?" [...] J'ai l'impression qu'il y a des codes hein dans le service public, on ne peut pas être homophobe mais ça n'empêche pas de...

De remettre en doute des capacités...

Masculines. Ouais, ça j'ai un peu. »

4.5.4 L'union civile

En Suisse, les couples homosexuels ont accès, sur le plan fédéral, au partenariat enregistré depuis 2007¹⁸ puis au mariage en 2022. En principe, le régime du partenariat est celui de la séparation des biens, où chacun·e·x est responsable de ses propres dettes et dispose de ses propres biens. Pour le mariage, le régime ordinaire est celui de la participation aux acquêts (conservation des biens propres, gestion indépendante des acquêts et partage à parts égales des acquêts en cas de liquidation du régime matrimonial) ; les régimes de la séparation ou de la communauté des biens impliquent des démarches pour établir un contrat de mariage. Dans notre corpus, nous avons 7 femmes et 4 hommes marié·e·s, et 2 femmes et 1 homme partenariat·e·s.

Pour les couples homosexuels, l'union civile représente un droit et une reconnaissance sociale nouvellement acquises. Or en Suisse, le mariage a un coût (potentielle augmentation des impôts¹⁹, perte des subsides, etc.), et les couples homosexuels comme hétérosexuels effectuent un calcul coût/bénéfice en termes financiers.

Ludovic : « On sait qu'on a envie de faire un vrai mariage civil pour la symbolique que ça amène. Même si on sait qu'on va payer plus d'impôts. Mais bon, ma foi, c'est comme ça. Mais c'est juste que comme là, maintenant, il a des revenus plus bas et moi je commence à enfin avoir des revenus intéressants, où je me sens bien avec, l'idée ce n'était pas que du jour au lendemain, il [son compagnon] n'aie plus d'aide pour l'assurance maladie, qu'il perde plein d'aides et que moi je dois en fait payer pour lui. [...] Donc ça, clairement, le fait

¹⁸ Des formes de reconnaissance juridique des couples homosexuels existaient déjà dans certains cantons, comme le partenariat genevois en 2001, le partenariat zurichois en 2003 et la mouture neuchâteloise en 2004.

¹⁹ En Suisse, les couples mariés sont imposés conjointement et les personnes non mariées individuellement. En raison du système progressif d'imposition, ce régime peut entraîner une charge fiscale plus élevée que celle d'un couple non marié. Cela va dépendre de la répartition du revenu : lorsque le revenu est réparti à parts plus ou moins égales entre les partenaires, les couples mariés peuvent avoir à supporter une charge fiscale plus lourde. En revanche, la charge fiscale des couples mariés sera moins élevée que celle des couples non mariés en cas de répartition inégale des revenus.

de se marier, financièrement, c'est calculé là autour. [...] Est-ce qu'on le fait vraiment, parce qu'on sait qu'on va être perdant ? Mais il y a cette envie, un peu militante, de se dire "Non, on veut être inscrit dans le registre comme étant une famille dans [canton d'habitation] à part entière, que dans 200 ans, on puisse tracer dans les registres qu'il y avait tel avec tel et tel avec tel". Ça, ce sont des valeurs qui m'habitent. C'est pour ça que j'ai envie de le faire. C'est d'être reconnu par l'État dans lequel je suis, comme étant une entité familiale à part entière. »

À l'image des couples hétérosexuels (Henchoz, 2008b), les régimes matrimoniaux sont peu intégrés dans ce calcul coût/bénéfice. Certain-e-s enquêté-e-s ignorent lequel s'applique dans leur situation, et quelles en sont/seraient les conséquences financières durant la vie de couple ou en cas de séparation, alors que les statistiques montrent que les risques de rupture après 5 ans sont plus importantes pour les couples homosexuels qu'hétérosexuels (Marteau, 2019). Cette méconnaissance des régimes matrimoniaux est d'autant plus marquée lorsqu'un partenariat a été converti en mariage, ce qui indique que les couples homosexuels ne sont peut-être pas suffisamment informés sur les implications de cette conversion par les services d'état civil.

4.5.5 Accès à la parentalité

La question de l'accès à la parentalité est un facteur de discrimination économique important entre couples hétérosexuels fertiles et homosexuels (Butler et al., 2018; Mamo, 2007) ainsi qu'entre couples homosexuels de classes sociales différentes. En Suisse, depuis l'entrée en vigueur du « mariage civil pour toutes et tous » en 2022, les couples homosexuels mariés peuvent adopter ensemble un enfant, et les couples lesbiens ont accès à la procréation médicalement assistée (PMA). Ces processus induisent toutefois encore et toujours des coûts : des coûts de procédure pour l'adoption, des coûts médicaux et logistiques pour les PMA réalisées en Suisse ou à l'étranger. Le don d'ovocytes et la gestation pour autrui (GPA) sont pour l'heure interdites par la législation helvétique, mais les liens de filiation établis à l'étranger peuvent être reconnus sous certaines conditions²⁰. Enfin, les couples et personnes LGBTIQ+ peuvent faire office de familles d'accueil. Au sein de notre corpus d'entretiens, 3 femmes et 1 homme ont un ou plusieurs enfants communs avec une personne du même sexe²¹ ; 3 femmes et 3 hommes envisagent de devenir parent à court terme ; et 2 femmes font office de familles d'accueil : Alie à titre individuel en tant que famille d'accueil spécialisée, et Delphine en tant que couple.

Le coût du « désir d'enfant » (Black et al., 2007) demeure très concret pour les couples homosexuels. En Suisse, les couples lesbiens mariés ont désormais accès à la PMA (don de

²⁰ <https://www.regenbogenfamilien.ch/fr/guide/>

²¹ Laurent a six enfants issus d'un mariage hétérosexuel antérieur.

sperme), mais celle-ci n'est pour l'heure pas remboursée par les assurances maladie²². Ainsi, chaque tentative implique un coût de plusieurs milliers de francs (variable selon la technique sélectionnée) sans compter les frais de suivi et de soins annexes. C'est un investissement particulièrement lourd, notamment pour les couples avec peu de revenus, comme celui d'Aurélie, qui réalise des inséminations en Suisse.

Aurélie : « Quand on a discuté des enfants, on savait que c'était cher. [...] On a décidé d'y aller quand même sans avoir d'argent, on a fait une crousille pour nos amis s'ils voulaient nous aider et on a dit qu'on utilise le reste de la crousille si l'enfant est né, comme ça on a un peu d'argent, ou si on est dans la merde parce que ça ne fonctionne pas. [...] Concrètement, les inséminations, à chaque essai, là on est à une dizaine de fois, c'est entre 2'000.- et 5'000.- l'essai. À savoir que [Silvia, son épouse] et moi, à l'heure actuelle, on a 8'000 francs de revenus communs. Donc, c'est que du dépassement. [...] Et on remarque que quand on ne fait pas d'enfant, financièrement, ça va mieux. [...] Une autre chose qu'on a commencé à faire, c'est envoyer nos factures à l'assurance. [...] Ce qui ne marche pas vraiment, parce que les inséminations pour les couples de femmes ne sont pas remboursées, même si on a de l'endométriose et qu'on est infertile... »

Face à cette situation, de nombreux couples lesbiens continuent de se tourner vers l'étranger où les coûts sont moins importants. Mais cela ne donne alors pas droit à la filiation automatique de la mère qui n'a pas porté l'enfant. La procédure d'adoption qui s'en suit implique à son tour des frais : ainsi, pour l'adoption des deux enfants portés par Christiane par son épouse, les frais de procédure se sont montés à environ 1'500.- pour chaque enfant. Ce montant dépend du canton – comme le souligne Christiane : « j'ai une copine sur le canton de Zurich, elle a dépensé 4'500 francs pour pouvoir adopter son enfant » – ce qui induit de fortes disparités et inégalités sur le territoire suisse.

Chez les couples gays, l'accès à la parentalité *via* une GPA à l'étranger implique de réaliser des économies en amont et d'importants moyens financiers. Ethan estime le coût total à CHF 55'000.- tandis que Ben, qui vient d'accueillir sa petite fille issue d'une GPA dans un autre pays, formule un budget de 200'000.- euros. L'accès à la parentalité des couples homosexuels est donc tributaire de moyens financiers importants, en particulier pour les couples gays. Cela dépend ainsi de la classe sociale. Les couples avec peu de moyens ont un accès plus restreint voire impossible à la parentalité, ce qui conduit au renoncement ou même au fait que la parentalité n'entre pas dans l'imaginaire des possibles.

Des frais ou risques financiers moins connus liés à l'accès à la parentalité ont émergés lors des entretiens ; ceux-ci concernent principalement la conciliation avec la vie professionnelle. Les PMA à l'étranger requièrent une grande flexibilité et une disponibilité immédiate pour les inséminations, ce qui impose de se libérer du travail rapidement pour se rendre à la clinique. Ainsi, pour Christiane et son épouse, les frais de déplacement ont été importants. Le couple a

²² La question est débattue au Parlement et en cours de négociation entre le gouvernement et les caisses maladie ; certaines d'entre elles proposent des assurances complémentaires la prenant en charge, sous certaines conditions. <https://www.rts.ch/info/suisse/11073742-un-assureur-propose-une-couverture-pour-la-procreation-medicalement-assistee.html>

été appelé la veille pour se rendre à l'étranger, impliquant des billets d'avion onéreux. Elles ont cependant eu des « employeurs vachement compréhensifs » qui leur ont octroyé un congé exceptionnel :

Christiane : « On n'a pas mal goupillé aussi, les périodes où on a fait les essais, on s'arrangeait pour essayer d'être pendant nos vacances. On a eu des employeurs assez compréhensifs pour pouvoir coupler ça avec des vacances. Les premiers rendez-vous de contrôle en Belgique, ils sont fixés bien à l'avance donc, du coup, on a profité de faire nos vacances. [...] On a eu des employeurs vachement compréhensifs. Bon, chez moi ils n'étaient pas au courant mais ça a été le téléphone à 11h15 en disant "Écoute, je prends l'avion ce soir, demain je ne suis pas là pour la séance. – Quoi ? – Oui, je vais faire un bébé en Belgique, voilà. – Bon, okay..." Il y a eu plein de questions quand on est rentrées. [...] Mais des employeurs compréhensifs, je n'ai pas eu besoin de prendre de congés non payés ou alors c'était sur mes heures supplémentaires, ça c'était aussi "Bah écoute, demain je ne suis pas là mais c'est sur mes heures sup', mais j'annule quand même toutes mes séances. Fais comme si je n'étais pas là." Ouais, on ne peut pas dire qu'on est malade quoi, même si... Voilà. »

Le soutien des supérieur·e·x·s permet de ne pas prendre de risques professionnels. Ce dont n'ont pas bénéficié un autre couple lesbien du corpus qui, pour rendre possible son départ précipité à l'étranger pour l'insémination, s'est annoncé comme étant malade auprès de leur institution de travail. Pour les couples gays optant pour la GPA, cela conduit également à des déplacements plus ou moins longs et coûteux à l'étranger, impliquant de jongler avec les contraintes professionnelles, même si le processus est plus prévisible et agendé.

D'autres enjeux financiers renvoient plus spécifiquement à l'exercice de la parentalité. Concernant l'accès aux congés parentaux, la bonne volonté des institutions de travail ou médicales est centrale pour éviter aux couples homosexuels des pertes de revenu. Ainsi, si Inès a eu droit à son congé maternité suite à sa grossesse issue d'une PMA à l'étranger, cela n'a pas été le cas pour Alexandra²³. La filiation ne lui était alors pas reconnue (processus d'adoption en cours) et son institution employeuse n'avait pas mis en place de mesures spécifiques pour les couples homosexuels. Avec la complicité de son médecin, elle a pu néanmoins obtenir un arrêt maladie de 10 jours lors de la naissance de l'enfant afin d'aider Inès à s'en occuper. Un arrangement qui comporte toutefois des risques professionnels, et par extension économiques. Pour Ben et son compagnon Gaétan, la parentalité induit aussi des coûts et pertes financières liées au fait que l'accès aux congés parentaux ne sont pas reconnus pleinement aux couples homosexuels. Si la loi suisse prévoit depuis peu, 14 jours de congé payé aux pères ainsi qu'aux épouses d'une femme ayant accouché, elle ne reconnaît pas de congé de naissance prolongé aux parents qui ont recours à la GPA. Cela dépend de la bonne volonté de l'institution employeuse, comme cela est le cas actuellement à l'État de Genève²⁴

²³ Cela a changé depuis le 1^{er} janvier 2024 avec l'introduction dans la loi des termes congé et allocation « de l'autre parent », qui permet d'inclure les épouses de femmes ayant accouché qui exercent une activité lucrative (art. 255a al. 1 CC). Elles bénéficient désormais d'un congé payé de deux semaines.

²⁴ <https://www.ge.ch/document/point-presse-du-conseil-etat-du-19-aout-2020>

ou dans certaines multinationales implantées sur le territoire suisse²⁵ qui accordent plusieurs semaines, généralement réservées au « père biologique ». Certains accords sont toutefois possibles. Ben et Gaétan ont pu chacun bénéficier des deux semaines du congé paternité reconnu en Suisse, mais ils ont dû pour la suite s'organiser et négocier avec leur institution de travail : Gaétan a cumulé ses vacances avec des congés non payés afin d'être disponible à 100% durant deux mois, dont un mois sans salaire, tandis que Ben, dont l'entreprise se dit « *LGBT-friendly* », a joué là-dessus afin d'obtenir 11 semaines de congé payé à 100%. Une possibilité qu'il reconnaît comme rare et découlant des caractéristiques de sa situation sociale et professionnelle privilégiée.

Avec l'arrivée de l'enfant, se pose également la question de la garde et de l'éventuelle réduction du temps de travail du couple parental. Chez les couples lesbiens, c'est généralement celle qui a porté l'enfant qui réduit son taux de travail de manière plus importante, ou celle qui gagne le salaire le plus bas. Au sein du couple parental gay du corpus, c'est également la personne la moins bien rémunérée qui va réduire plus drastiquement son taux de travail, ce qui tend à indiquer une répartition des rôles sexués traditionnels selon des logiques économiques qu'il serait intéressant de creuser. Ainsi, tout comme pour les couples hétérosexuels, la parentalité n'a pas le même coût pour chaque conjoint·e·x, et induit une division accrue entre travail rémunéré et non-rémunéré au sein du couple. Les logiques de décision autour de la parentalité n'appliquent pas simplement l'ordre de genre. Les calculs et évaluations économiques qui les guident reproduisent d'autres rapports sociaux, en premier lieu de classe. Ces différences dans l'accès et l'utilisation du congé parental et dans la réduction du temps de travail augmentent par la suite les écarts de revenus sur le long terme entre les conjoint·e·x·s.

Les enjeux financiers autour de la reconnaissance de l'homoparentalité concernent également les risques pour l'enfant et/ou le parent reconnu, car se pose la question de la responsabilité financière de lae conjoint·e·x non reconnu·e·x vis-à-vis de l'enfant. Dans l'attente de la fin de la procédure d'adoption, Alexandra a contracté une assurance vie à son nom dont la bénéficiaire est sa fille : « J'ai pris le parti de faire à mon nom parce que, comme elle n'est pas encore reconnue comme étant ma fille, moi, j'ai quelque chose qu'elle a. C'est juste une question de sécurité pour l'instant. » Ben souligne la situation délicate dans laquelle il se trouve, lui, son mari et sa fille de quelques mois, conçue par GPA : « Moi, le droit légal d'avoir un enfant en Suisse, je ne l'ai pas. [...] Moi, si tu me demandes si je suis le père, je dis oui, si tu demandes à la Suisse, je ne suis rien. [...] Donc si mon mari meurt maintenant, théoriquement, notre fille se retrouve aux services sociaux. »

²⁵ <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/11807482-le-canton-de-geneve-innove-avec-un-conge-de-naissance-en-cas-de-gpa.html>

Regard du carrefour des savoirs sur les résultats

Durant le carrefour des savoirs, les discussions sont fréquemment revenues sur cette inégalité économique face à la parentalité et la question centrale soulevée était la suivante : l'homoparentalité est-elle réservée aux riches ? Ici encore, la question de la classe sociale des couples homosexuels et de son poids quant aux parcours de couple/vie et aux arrangements financiers a été soulignée.

G1 – Savoirs académiques : « Pour le dire un peu brutalement, est-ce que de nos jours, le couple et la famille homosexuels, pour dire large, est-ce que c'est une affaire de riches ? Je le dis un peu brutalement, c'est une question de recherche. Parce que j'ai l'impression qu'il faut beaucoup de moyens à la fois culturels et financiers pour être en mesure d'affronter certaines difficultés. »

4.5.6 Accès au logement et choix du lieu de vie

Notre corpus comporte 6 enquêté·e·s propriétaires de leur logement principal (5 femmes, 1 homme) tandis que la majorité est locataire (10 femmes, 12 hommes, 1 personne non-binaire)²⁶. Être un couple homosexuel ou être identifié·e·x comme bi/pan/homosexuel·le·x est perçu comme un risque potentiel quant à l'accès au logement, et ce risque peut se concrétiser.

Alie : « Moi j'ai eu affaire à ça. J'ai eu affaire à cette discrimination du couple lesbien où je sais qu'on m'a clairement... [...] C'était le propriétaire. Mais je sais que si on n'a pas eu ce bien-là, c'est parce qu'on était un couple de femmes.

Comment vous l'avez su ?

Alie : Bah parce que j'ai posé la question. [...] Voilà, il en a conclu gentiment que oui, c'était enfin... que c'était parce qu'on était deux femmes et que ça le gênait. »

On relève également dans les entretiens que le choix du lieu de vie peut être contraint et avoir des conséquences économiques : quitter son milieu familial rural ou son voisinage peu accueillant peut occasionner des coûts, tels que l'exode dans le milieu urbain, plus onéreux, ou un déménagement ou une vente précipitée de son bien immobilier.

4.5.7 Accès aux aides sociales

Peu d'enquêté·e·x·s du corpus ont fait ou font appel à des aides sociales, exceptés les subsides de l'assurance maladie. Dès lors, peu d'expériences sont relatées. Néanmoins, on décèle des obstacles spécifiques aux personnes bi/pan/homosexuelles quant au recours aux aides existantes.

Meg : « [...] moi j'irais voir une assistante sociale ou un assistant social que si je suis vraiment trop dans la dèche. Et encore, je pense qu'aussi par cette même homophobie

²⁶ Ce qui reflète la situation suisse où les propriétaires représentent 36,2% de la population (Office fédéral de la statistique, 2022).

intériorisée, moi j'ai un peu l'impression que plus je me tiens un peu loin des institutions, mieux je me porte quoi. Parce qu'il y a quand même un truc, ça fait un peu flipper. »

Regard du carrefour des savoirs sur les résultats

Cette méfiance vis-à-vis des institutions par crainte de faire face à des comportements discriminants comme facteur de non-recours aux aides sociales a particulièrement interpellé les expert·e·x·s du savoir professionnel, car elle peut participer à maintenir les personnes concernées dans la précarité. Iels ont souligné l'urgence de mettre en place un accueil et des outils inclusifs.

G1 – Savoirs professionnels : « En termes de discrimination, il y a toujours ces difficultés à se projeter comme une personne usagère comme les autres. Il peut y avoir des réticences, des craintes, du jugement, ça arrive tout le temps. Évidemment, ce ne sont pas que les services sociaux qui sont concernés, mais c'est aussi toutes les administrations, les guichets qui peuvent être des vecteurs très, très importants de ces discours normés et jugeants, et ça nécessite des aménagements, sans doute aussi [...]. Il y a des effets pervers à ça, c'est-à-dire que même quand on est surendetté, ça va être un facteur supplémentaire de faire attendre la démarche parce qu'on a peur de comment on va être reçu, accueilli, voilà. Et donc ça représente encore du temps qui passe et des difficultés accrues. »

5 SYNTHÈSE DES CARREFOURS DES SAVOIRS

Durant les deux demi-journées de carrefours des savoirs, les résultats provisoires présentés ont soulevé de nombreuses questions, soulignant un besoin de recherches et de connaissances important, principalement sur la compréhension des dynamiques et des rapports de pouvoir au sein des couples homosexuels en tenant compte des spécificités de leur parcours de vie et des discriminations auxquelles les individus sont confrontés en tant que personnes bi/pan/homosexuelles.

Les enjeux liés au poids de la norme égalitaire et des normes hétérosexuelles (reproduction des inégalités, validation des couples homosexuels, validation des normes hétérosexuelles) ont tout particulièrement été relevés lors des discussions et restitutions (voir encadrés sous 4.3.2).

Les résultats autour des risques et coûts financiers durant le parcours des personnes bi/pan/homosexuelles ont suscité de vives réactions : les savoirs d'expérience ont souligné le fait que ces différentes inégalités et discriminations, qui ont des impacts financiers concrets, ont un caractère cumulatif durant le parcours de vie, impliquant que certains projets, comme la parentalité, s'avèrent d'autant plus difficiles à atteindre.

G1 – Savoirs d'expérience : « Comme on est discriminé dès le début, genre dès nos 15-16 ans, et bien c'est difficile d'accéder à la GPA ou à la PMA parce que, déjà, on ne part avec rien. On part déjà avec des services sociaux ou autres, et pour faire son pécule, c'est déjà vachement plus compliqué que pour quelqu'un qui est bien inséré dans sa famille, ou qui a une famille compréhensive et qui est tolérante et bienveillante. »

La question de l'accès ou du non-recours aux aides et institutions sociales a particulièrement été abordée durant ces deux séances. Les expert·e·x·s s'accordent également sur le poids de la classe sociale – capital économique mais également culturel – quant aux pratiques financières et rapports de pouvoir au sein des couples homosexuels.

Des expert·e·x·s ont également souligné le fait que les pratiques et infrastructures bancaires demeurent très traditionnelles et hétéronormées, ce qui en fait des zones de tension et de résistance pour les couples homosexuels cherchant à mettre en place des infrastructures alternatives.

Les discussions soulignent les ambivalences et points de tension identifiés dans l'analyse des entretiens, notamment la tension entre les capacités d'inventivité et d'adaptation (agentivité) des couples homosexuels, la charge mentale que cela représente et le maintien de formes de reproduction des normes hétérosexuelles malgré la volonté de s'en éloigner.

5.1 Pistes de recherche

Les échanges autour des besoins en recherche confirment l'intérêt d'une **approche qualitative**, allant au-delà de la comparaison statistique entre les catégories de couples. La comparaison contribue en effet à faire des couples hétérosexuels la norme à laquelle on confronte les autres formes de conjugalité. Les expert·e·x·s ont également insisté sur la nécessité de **diversifier les caractéristiques sociales et démographiques du panel** d'enquêté·e·x·s (classe sociale, orientation politique, engagement militant, identités de genre, différentes configurations de couples et de familles, relations polyamoureuses et autres orientations sexuelles, origines culturelles, générations, milieux ruraux, milieux défavorisés, langue, race, etc.), afin de proposer une analyse intersectionnelle poussée des dynamiques conjugales et financières. Enfin, l'intérêt de mettre en place des **collaborations transdisciplinaires** et de développer des méthodologies de recherche originales afin **d'impliquer les personnes concernées durant tout le processus de recherche**, et ce dès sa conception, a également été souligné.

À cela s'ajoutent d'autres pistes identifiées par l'équipe de recherche et qui méritent d'être explorées :

- Le lien entre apports financiers et rôles procréatifs au sein des couples homosexuels, gays et lesbiens : quel est le poids des aspects financiers dans la division du travail procréatif ?
- Les enjeux et mécanismes d'accès à la richesse pour les personnes bi/pan/homosexuelles, notamment les dynamiques économiques familiales (héritages, legs, dons, etc.) ;
- La norme conjugale hétérosexuelle, ses conséquences et ses effets sur les couples, peu importe leur orientation sexuelle ;
- Le rôle des relations conjugales passées afin de ne pas se limiter à la situation actuelle et accéder à des discours plus critiques face à l'idéal conjugal.

De manière générale, il a été relevé que l'étude approfondie des enjeux liés aux parcours de vie des personnes LGBTIQ+ semble nécessaire pour orienter la pratique des professionnel·le·x·s du travail social vers une meilleure prise en charge des personnes issues de ces populations. En ce sens, des recherches visant à mieux comprendre comment sont accompagnées actuellement les personnes LGBTIQ+ par les professionnel·le·x·s du travail social seraient également utiles afin d'en avoir une perception aussi complète que possible.

5.2 Enjeux et recommandations pour les professionnel·le·x·s

Plusieurs recommandations adressées aux professionnel·le·x·s ont été formulées par le panel d'expert·e·x·s durant les deux carrefours des savoirs.

Formation

La nécessité de mettre en place une formation continue et accessible sur les enjeux LGBTIQ+ au sein du cursus de formation et des institutions du travail social est relevée. La formation aux enjeux LGBTIQ+ doit être mise en place à tous les niveaux de la hiérarchie et au sein de toutes les institutions avec une vérification fréquente et un renouvellement constant des acquis. Lors du premier carrefour, a été relevée l'importance de former l'ensemble des métiers du *care*, ce qui inclut également les professions médicales.

Personnes ressources

La mise en place de personnes ressources dans les institutions, bien formées, identifiées et volontaires, est également attendue. L'intégration de ces personnes ressources durant toutes les étapes des projets, par exemple dès la conception des dispositifs institutionnels, professionnels ou de recherche, a été jugée essentielle, de même que l'implication et l'engagement des directions.

Outils inclusifs

La création d'outils inclusifs et non-hétéronormés pour les professionnel·le·x·s de différents milieux (travail social, banques, assurances) est jugée nécessaire afin d'éviter toute forme de traitement discriminatoire relatif à des aspects administratifs ou techniques.

Identification et certification des *safe places*

La mise en place de processus de contrôle, de suivi et de labellisation externes fondés sur des critères prédéfinis et accessibles au public est considérée comme indispensable. Ils permettraient de mieux identifier et valoriser les institutions et entreprises inclusives et « sûres » pour les personnes LGBTIQ+.

Accès facilité à la parentalité

Est aussi souhaitée, la mise en place de mesures visant à promouvoir l'égalité dans l'accès à la parentalité indépendamment des revenus et d'autres caractéristiques socio-démographiques.

6 CONCLUSION

Cette recherche exploratoire a permis de repérer les enjeux financiers auxquels sont confrontées les personnes bi/pan/homosexuelles en Suisse, en mettant en lumière des vulnérabilités spécifiques liées à leur orientation sexuelle. Ainsi, loin de se limiter à une analyse des pratiques financières, elle s'inscrit dans une perspective plus large prenant en compte des facteurs sociaux, économiques et politiques.

Nous souhaitons mettre en avant quatre aspects-clé :

- **Injonctions à l'exemplarité et normes hétéronormées** : les organisations financières conjugales comportent des enjeux particuliers en termes de reconnaissance sociale et de construction identitaire. La quête d'égalité est centrale chez les couples homosexuels. Elle découle à la fois de la volonté des individus, mais également des attentes sociales à leur encontre. Cela n'exclut pas les tensions et la reproduction de modèles hétéronormés et de rapports de pouvoir qui ont également été identifiés chez les couples hétérosexuels. En ce sens, ce résultat amène à questionner plus largement la norme conjugale contemporaine ;
- **Vulnérabilités financières spécifiques** : l'enquête souligne le cumul des inégalités et risques financiers qui caractérise le parcours de vie des personnes bi/pan/homosexuelles et des couples homosexuels. L'expérimentation, la conscience et l'anticipation de ces risques et inégalités influencent leurs choix (d'un métier, de parentalité, etc.) qui auront à leur tour un impact sur les pratiques et devenir financiers ;
- **Enjeux intersectionnels** : l'enquête étaye la nécessité d'adopter une approche intersectionnelle croisant notamment orientation sexuelle, classe sociale et genre afin de saisir dans leur complexité les processus d'inégalités financières conjugales. La question de la race, absente de cette recherche, doit également être intégrée ;
- **Rôles et engagements des professionnel-le-x-s, associations et institutions** : les recommandations soulignent l'importance de mettre en place des collaborations avec les personnes concernées, les professionnel-le-x-s et institutions du travail social, et les associations LGBTIQ+ afin de co-construire des pistes de changements à la fois individuelles, conjugales et structurelles.

Cette enquête exploratoire pose des bases sur lesquelles s'appuyer pour poursuivre les recherches et mieux comprendre les vécus financiers des personnes bi/pan/homosexuelles et des couples gays et lesbiens. Elle ouvre la voie à des réflexions plus globales sur les inégalités structurelles qui les touchent spécifiquement. En ce sens, il est central de tenir compte du contexte socio-économique dans lequel se forment et vivent les couples.

7 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adams, A. E., Sullivan, C. M., Bybee, D., & Greeson, M. R. (2008). Development of the Scale of Economic Abuse. *Violence Against Women*, 14(5), 563-588. <https://doi.org/10.1177/1077801208315529>
- Ahmed, A. M., Andersson, L., & Hammarstedt, M. (2011a). Inter- and Intra-Household Earnings Differentials among Homosexual and Heterosexual Couples. *British Journal of Industrial Relations*, 49(2), 258-278. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8543.2011.00849.x>
- Ahmed, A. M., Andersson, L., & Hammarstedt, M. (2011b). Sexual Orientation and Occupational Rank. *Economics Bulletin*, 31(3), 2422-2433.
- Aksoy, C. G., Carpenter, C. S., Frank, J., & Huffman, M. L. (2019). Gay Glass Ceilings : Sexual Orientation and Workplace Authority in The UK. *Journal of Economic Behavior & Organization*, 159, 167-180. <https://doi.org/10.1016/j.jebo.2019.01.013>
- Albelda, R., Badgett, M. V. L., Schneebaum, A., & Gates, G. (2009). Poverty in The Lesbian, Gay, and Bisexual Community. *Center for Social Policy Publications*. https://scholarworks.umb.edu/csp_pubs/34
- Alonso-Villar, O., & del Río, C. (2023). Poverty Among Same-Sex Couple Families in The United States : Is There A Premium for Married Couples? *The Journal of Economic Inequality*, 22, 495-517. <https://link.springer.com/article/10.1007/s10888-023-09587-5>
- Bachmann, L., Gaberel, P.-E., & Modak, M. (2016). *Parentalité : Perspectives critiques*. Éditions EESP.
- Bailey, D., & Jackson, J. (2005). The Occupation of Household Financial Management among Lesbian Couples. *Journal of Occupational Science*, 12, 57-68. <https://doi.org/10.1080/14427591.2005.9686549>
- Barrense-Dias, Y., Akre, C., Berchtold, A., Leeners, B., Morselli, D., & Suris Granell, J. C. (2018). *Sexual health and behavior of young people in Switzerland* (291). Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP). <https://www.unisante.ch/fr/formation-recherche/recherche/publications/raisons-sante/raisons-sante-291>
- Bauer, G. (2016). Gender Roles, Comparative Advantages and the Life Course : The Division of Domestic Labor in Same-Sex and Different-Sex Couples. *European Journal of Population*, 32(1), 99-128. <https://doi.org/10.1007/s10680-015-9363-z>
- Belz, J. R. (1993). Sexual Orientation as a Factor in Career Development. *The Career Development Quarterly*, 41(3), 197-200. <https://doi.org/10.1002/j.2161-0045.1993.tb00370.x>

- Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A., & Revillard, A. (2020). *Introduction aux études sur le genre* (3e éd.). De Boeck Supérieur.
- Bereni, L., & Jacquemart, A. (2018). Diriger comme un homme moderne. Les élites masculines de l'administration française face à la norme d'égalité des sexes. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 223(3), 72-87. <https://doi.org/10.3917/arss.223.0072>
- Berg, N., & Lien, D. (2002). Measuring the Effect of Sexual Orientation on Income : Evidence of Discrimination? *Contemporary Economic Policy*, 20(4), 394-414. <https://doi.org/10.1093/cep/20.4.394>
- Bessière, C. (2008). Le soi, le couple, et la maisonnée exploitante : L'argent dans les couples mixtes agriculteur/salariée en France. In H. Belleau & C. Henchoz (Éds.), *L'usage de l'argent dans le couple : Pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*. L'Harmattan.
- Bessière, C., & Gollac, S. (2020). *Le genre du capital : Comment la famille reproduit les inégalités*. La Découverte.
- Black, D. A., Sanders, S. G., & Taylor, L. J. (2007). The Economics of Lesbian and Gay Families. *Journal of Economic Perspectives*, 21(2), 53-70. <https://doi.org/10.1257/jep.21.2.53>
- Blandford, J. M. (2003). The Nexus of Sexual Orientation and Gender in the Determination of Earnings. *Industrial and Labor Relations Review*, 56(4), 622-642. <https://doi.org/10.2307/3590960>
- Blidon, M. (2008). La casuistique du baiser. *EchoGéo*, 5, Article 5. <https://doi.org/10.4000/echogeo.5383>
- Blumstein, P., & Schwartz, P. (1983). *American Couples : Money, Work, Sex* (1^e éd.). William Morrow & Co.
- Boughaba, Y., Dafflon, A., & Masclat, C. (2018). Introduction. Socialisation (et) politique. Intériorisation de l'ordre social et rapport politique au monde. *Sociétés contemporaines*, 112(4), 5-21. <https://doi.org/10.3917/soco.112.0005>
- Broqua, C., & de Busscher, P.-O. (2003). La crise de la normalisation. Expérience et condition sociales de l'homosexualité en France. In C. Broqua, F. Lert, & Y. Souteyrand (Éds.), *Homosexualités au temps du sida. Tensions sociales et identitaires* (p. 19-33). Éditions ANRS.
- Burgoyne, C., Clarke, V., & Burns, M. (2011). Money Management and Views of Civil Partnership in Same-Sex Couples : Results from a UK Survey of Non-Heterosexuals. *The Sociological Review*, 59, 685-706. <https://doi.org/10.1111/j.1467-954X.2011.02032.x>
- Burns, M., Burgoyne, C., & Clarke, V. (2008). Financial Affairs? Money Management in Same-sex Relationships. *Journal of Socio-Economics*, 37, 481-501. <https://doi.org/10.1016/j.socec.2006.12.034>

- Buschner, A. (2014). *Die Arbeitsteilung gleichgeschlechtlicher Paare in Deutschland*. University of Bamberg Press.
- Butler, J. M., Darmer, M. C., Payne, J. F., & Tarnawa, E. D. (2018). Is Intravaginal Culture a More Economical Treatment for Lesbian Couples? *Fertility and Sterility*, 110(4), 282-283. <https://doi.org/10.1016/j.fertnstert.2018.07.797>
- Callegari, J., Liedgren, P., & Kullberg, C. (2019). Gendered Debt – A Scoping Study Review of Research on Debt Acquisition and Management in Single and Couple Households. *European Journal of Social Work*, 23, 1-13. <https://doi.org/10.1080/13691457.2019.1567467>
- Carpenter, C. (2008). Sexual Orientation, Income, and Non-pecuniary Economic Outcomes : New Evidence from Young Lesbians in Australia. *Review of Economics of the Household*, 6(4), 391-408. <https://doi.org/10.1007/s11150-008-9034-5>
- Carpenter, C. S., Lee, M. J., & Nettuno, L. (2022). Economic Outcomes for Transgender People and Other Gender Minorities in The United States : First Estimates From a Nationally Representative Sample. *Southern Economic Journal*, 89(2), 280-304. <https://doi.org/10.1002/soej.12594>
- Chauvin, S., & Lerch, A. (2013). Des liens et des familles. In S. Chauvin & A. Lerch, *Sociologie de l'homosexualité* (p. 65-78). La Découverte.
- Chung, Y. B. (1995). Career Decision Making of Lesbian, Gay, and Bisexual Individuals. *The Career Development Quarterly*, 44(2), 178-190. <https://doi.org/10.1002/j.2161-0045.1995.tb00684.x>
- Collavechia, S. (2008). "Doing moneywork" Le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiale. In H. Belleau & C. Henchoz (Éds.), *L'usage de l'argent dans le couple : Pratiques et perceptions des comptes amoureux* (p. 183-217). L'Harmattan.
- Collectif Onze. (2013). *Au tribunal des couple*. Éd. Odile Jacob.
- Connell, R. W., & Wood, J. (2005). Globalization and Business Masculinities. *Men and Masculinities*, 7(4), 347-364. <https://doi.org/10.1177/1097184X03260969>
- Costechareire, C. (2008). Les "parcours homosexuels" et conjugaux au sein d'une population lesbienne. *Enfances, Familles, Générations*, 9. <https://doi.org/10.7202/029631ar>
- Courduriès, J. (2006). Les couples gays et la norme d'égalité conjugale. *Ethnologie française*, 36(4), 705-711. <https://doi.org/10.3917/ethn.064.0705>
- Courduriès, J. (2008). L'argent dans les couples gays. In H. Belleau & C. Henchoz (Éds.), *L'usage de l'argent dans les couples : Pratiques et perceptions des comptes amoureux* (p. 259-295). L'Harmattan.
- Crompton, R. (1999). The Decline of the Male Breadwinner. Explanations and Interpretations. In R. Crompton (Éd.), *Restructuring Gender Relations and Employment. The Decline of*

- the Male Breadwinner* (1-25). Oxford University Press.
<https://doi.org/10.1093/oso/9780198294696.003.0001>
- del Río, C., & Alonso-Villar, O. (2019). Occupational Segregation by Sexual Orientation in The U.S. Exploring its Economic Effects on Same-sex Couples. *Review of Economics of the Household*, 17(2), 439-467. <https://doi.org/10.1007/s11150-018-9421-5>
- Descoutures, V. (2010). *Les mères lesbiennes*. Paris, PUF.
- de Singly, F. (2000). Penser autrement la jeunesse. *Lien social et Politiques*, 43, 9-21. <https://doi.org/10.7202/005086ar>
- Drydak, N. (2015). Sexual Orientation Discrimination in The United Kingdom's Labour Market. A Field Experiment. *Human Relations*, 68(11), 1769-1796. <https://doi.org/10.1177/0018726715569855>
- Dunne, G. A. (1997). *Lesbian Lifestyles. Women's Work and The Politics of Sexuality*. Macmillan.
- Durand, M. (2019). La mobilisation de la conscience de genre dans le rapport à la politique des femmes lesbiennes en France. In Ch. Guionnet & B. Lechaux (Éds.), *Lire la politique au prisme du genre. Petits accommodements du quotidien* (p. 22-38). Peter Lang. <https://sciencespo.hal.science/hal-02360839>
- Duru-Bellat, M. (2017). *La tyrannie du genre*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bella.2017.01>
- Eribon, D. (1999). *Réflexions sur la question gay*. Fayard.
- Falcoz, C., & Becuwe, A. (2009). La gestion des minorités discréditables : le cas de l'orientation sexuelle. *Travail, genre et sociétés*, 21(1), 69-89. <https://doi.org/10.3917/tgs.021.0069>
- Ferzli, R. (2001). Couples au féminin. Aspects du quotidien. *Cahiers du Genre*, 30(1), 147-178. <https://doi.org/10.3917/cdqe.030.0147>
- Frank, J. (2006). Gay Glass Ceilings. *Economica*, 73(291), 485-508. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0335.2006.00516.x>
- Froidevaux-Metterie, C. (2015). *La révolution du féminin*. Gallimard.
- Gianettoni, L., Carvalho Arruda, C., Gauthier, J.-A., Gross, D., & Joye, D. (2015). Aspirations professionnelles des jeunes en Suisse : rôles sexués et conciliation travail/famille. *Social Change*, 3. <http://doi.org/10.22019/SC-2015-00005>
- González, M. J., & Sönmez, İ. (2022). Challenging Heteronormativity : An Analysis of the Effect of Sexual Orientation on Earnings in Spain. *Journal of Family Issues*, 43(1), 141-163. <https://doi.org/10.1177/0192513X21993184>
- Gross, M., & Courduriès, J. (2015). La construction conjugale dans les familles homoparentales. Une organisation financière communautaire ou indépendante ? *Revue des politiques sociales et familiales*, 120(1), 45-60. <https://doi.org/10.3406/caf.2015.3114>

- Guichard-Claudic, Y., Kergoat, D., & Vilbrod, A. (Éds.). (2008). *L'inversion du genre : Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*. Presses universitaires de Rennes.
- Häusermann, M. (2017). *L'impact de l'hétérosexisme et de l'homophobie sur la santé et la qualité de vie des jeunes gays, lesbiennes et bisexuel-les en Suisse*. Stop Suicide. https://stopsuicide.ch/wp-content/uploads/2017/07/Hausermann_-Limpact-de-lhe%CC%81te%CC%81rosexisme-sur-la-qualite%CC%81-de-vie-des-jeunes-LGBT-en-Suisse.pdf
- Henchoz, C. (2008a). Le couple et l'argent. Quand l'amour produit et reproduit des rapports de pouvoir et d'inégalités. In H. Belleau & C. Henchoz (Éds.), *L'usage de l'argent dans le couple : Pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*. L'Harmattan.
- Henchoz, C. (2008b). *Le couple, l'amour et l'argent. La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*. L'Harmattan.
- Henchoz, C. (2008c). Le rôle de l'indépendance financière dans la construction du lien conjugal contemporain : L'analyse du processus d'individualisation des finances dans trois générations de couples. *Enfances, Familles, Générations*, 9. <https://doi.org/10.7202/029632ar>
- Henchoz, C. (2009). Le trésor conjugal : Analyse du couple par son argent. *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, 10, Article 10. <https://journals.openedition.org/efg/6972>
- Henchoz, C. (2014). Indépendance financière, égalité et autonomie des femmes : Une fausse promesse ? *Pensée plurielle*, 37(3), 87-94. <https://doi.org/10.3917/pp.037.0087>
- Héritier, F. (1996). *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*. Éd. Odile Jacob.
- Hümbelin, O., & Fluder, R. (2021). Familienarmut im Kontext veränderter Familienformen. *BFH impuls*, 1, 16-19.
- Jepsen, C., & Jepsen, L. (2022). Convergence Over Time or Not ? U.S. Wages by Sexual Orientation, 2000–2019. *Labour Economics*, 74, 102086. <https://doi.org/10.1016/j.labeco.2021.102086>
- Klawitter, M. (2008). The Effects of Sexual Orientation and Marital Status on How Couples Hold Their Money. *Review of Economics of the Household*, 6(4), 423-446.
- Kroh, V. M., Kühne, S., Kipp, C., & Richter, D. (2017). Einkommen, soziale Netzwerke, Lebenszufriedenheit. Lesben, Schwule und Bisexuelle in Deutschland. *DIW-Wochenbericht*, 35, 687-698.
- Laurent, T., & Mihoubi, F. (2013). Orientation sexuelle et écart de salaire sur le marché du travail français : Une identification indirecte. *Economie et Statistique*, 464(1), 97-134. <https://doi.org/10.3406/estat.2013.10231>

- Lazarus, A., & Mandel, H. (2023). The Allocation of Housework in Same- and Different-Sex Partnerships: Recent Evidence from the U.S. *Sex Roles*, 89(7), 394-408. <https://doi.org/10.1007/s11199-023-01382-w>
- Le Breton, D. (2012). La construction sociale du risque. In D. Le Breton (Éd.), *Sociologie du risque* (p. 32-55). Presses Universitaires de France. <https://shs.cairn.info/sociologie-du-risque--9782130795056-page-32>
- Lelubre, M., Moriau, J., & Parazelli, M. (2023). Le « Carrefour des savoirs » comme espace d'expérimentation pour la recherche collaborative. *Écrire le social*, 5(1), 45-57. <https://doi.org/10.3917/esra.005.0045>
- Lewis, J. (1992). Gender and the Development of Welfare Regimes. *Journal of European Social Policy*, 2(3), 159-173. <https://doi.org/10.1177/095892879200200301>
- Machado, W., & Jaspers, E. (2023). Money, Birth, Gender: Explaining Unequal Earnings Trajectories following Parenthood. *Sociological Science*, 10, 429-453. <https://doi.org/10.15195/v10.a14>
- Mamo, L. (2007). *Queering Reproduction: Achieving Pregnancy in The Age of Technoscience*. Duke University Press.
- Marteau, B. (2019). La séparation chez les couples corésidents de même sexe et de sexe différent. *Population*, 74(4), 521-549. <https://doi.org/10.3917/popu.1904.0521>
- Martell, M. E. (2019). Age and The New Lesbian Earnings Penalty. *International Journal of Manpower*, 41(6), 649-670.
- Martell, M. E., & Roncolato, L. (2020). Share of Household Earnings and Time Use of Women in Same-Sex and Different-Sex Households. *Eastern Economic Journal*, 46(3), 414-437.
- Morgan, K. S., & Brown, L. S. (1991). Lesbian Career Development, Work Behavior, and Vocational Counseling. *The Counseling Psychologist*, 19(2), 273-291. <https://doi.org/10.1177/0011000091192013>
- Mosimann, A., Berrut, S., & Helfer, F. (2021). *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2021*. Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/17084547>
- Mueller, R. (2014). Wage Differentials of Males and Females in Same-sex and Different-sex Couples in Canada, 2006-2010. *Canadian Studies in Population*, 41(3-4), Article 3-4. <https://doi.org/10.25336/P60602>
- Newcomb, M. D., & Rabow, J. (1999). Gender, Socialization, and Money. *Journal of Applied Social Psychology*, 29(4), 852-869. <https://doi.org/10.1111/j.1559-1816.1999.tb02029.x>
- OCDE. (2019). *Panorama de la société 2019: Les indicateurs sociaux de l'OCDE*. OECD. <https://doi.org/10.1787/e9e2e91e-fr>
- Office fédéral de la statistique. (2022). *Construction et logement 2020*. Office fédéral de la statistique.

- Office fédéral de la statistique. (2024, mai 13). *Accueil extrafamilial et parascolaire des enfants en 2022*. Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/news/fr/2024-0551>
- Office fédéral de la statistique. (2024, mars 19). *En 2022, le salaire médian s'est élevé à 6788 francs*. Communiqué de presse. Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/30225995>
- Pahl, J. (1989). *Money and Marriage*. Macmillan Education.
- Parini, L., & Lloren, A. (2017). Discriminations envers les homosexuel-le-s dans le monde du travail en Suisse. *Travail, genre et sociétés*, 38(2), 151-169. <https://doi.org/10.3917/tgs.038.0151>
- Perrin-Heredia, A. (2009). Les logiques sociales de l'endettement. Gestion des comptes domestiques en milieux populaires. *Sociétés contemporaines*, 76(4), 95-119. <https://doi.org/10.3917/soco.076.0095>
- Perrin-Heredia, A. (2011). Faire les comptes : Normes comptables, normes sociales. *Genèses*, 84(3), 69-92. <https://doi.org/10.3917/gen.084.0069>
- Rochat, S., & Tschan Semmer, F. (2000). Parcours professionnels comparés de lesbiennes et d'hétérosexuelles dans des professions non traditionnelles. In E. Thommen & H. Kilcher (Éds.), *Comparer ou prédire. Exemples de recherches comparatives en psychologie aujourd'hui* (p. 163-175). EDUF Suisse.
- Roy, D. (2005). "Tout ce qui est à moi est à toi ?" Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple. *Terrain*, 45, 41-52. <https://doi.org/10.4000/terrain.3530>
- Roy, D. (2006). "L'argent du ménage", qui paie quoi ? *Travail, genre et sociétés*, 15(1), 101-119. <https://doi.org/10.3917/tgs.015.0101>
- Schneebaum, A., & Badgett, M. V. L. (2019). Poverty in US Lesbian and Gay Couple Households. *Feminist Economics*, 25(1), 1-30. <https://doi.org/10.1080/13545701.2018.1441533>
- Uhrig, N. (2014). An Examination of Poverty and Sexual Orientation in the UK. *ISER Working Paper Series - Institute for Social and Economic Research*, 2, 1-50.
- Uhrig, N. (2015). Sexual Orientation and Poverty in The UK : A Review and Top-line Findings From The UK Household Longitudinal Study. *Journal of Research in Gender Studies*, 5(1), 23-72.
- van der Vleuten, M., Evertsson, M., & Moberg, Y. (2023). Joint Utility or Sub-optimal Outcomes ? Household Income Development of Same-Sex and Different-Sex Couples Transitioning to Parenthood in Denmark, Finland, Norway, and Sweden. *Journal of Family Issues*, 45(8), 2049-2076. <https://doi.org/10.1177/0192513X231194305>
- Waite, S., Pajovic, V., & Denier, N. (2020). Lesbian, Gay and Bisexual Earnings in The Canadian Labor Market : New Evidence From The Canadian Community Health Survey.

Research in Social Stratification and Mobility, 67.
<https://doi.org/10.1016/j.rssm.2020.100484>

Wright, T. (2011). A "Lesbian Advantage" ? Analysing The Intersections of Gender, Sexuality and Class in Male-dominated Work. *Equality, Diversity and Inclusion: An International Journal*, 30(8), 686-701. <https://doi.org/10.1108/02610151111183207>

Zolesio, E. (2010). Dispositions "féminines", dispositions "masculines". ¿*Interrogations?* *Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, 10, 7-126.
<https://shs.hal.science/halshs-00523913v1>

8 ANNEXES

Tableau 1 : Caractéristiques sociodémographiques des participant·e·x·s à la recherche

Prénom	Genre *	Âge	Durée **	État civil ***	Enfants	Formation OFS	CSP OFS ****
Alexandra	F	30	12	M	1	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intermédiaires
Alie	F	27	<1	C	Sans	Degré sec. II : professionnel	DM
Anita	F	28	10	M	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intermédiaires
Aurélie	F	37	11	M	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intellectuelles et d'encadrement
Béatrice	F	28	3	C	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intermédiaires
Ben	H	39	5	M	1	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intellectuelles et d'encadrement
Chiara	F	49	16	M	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intellectuelles et d'encadrement
Chloé	F	47	19	P	3	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intermédiaires
Christiane	F	40	8	M	2	Degré tertiaire (form. prof. sup.)	Prof. intermédiaires
Delphine	F	36	14	P	1	École obligatoire	Travail non qualifié
Ethan	H	38	13	M	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intermédiaires
Ferdinando	H	33	15	M	Sans	Degré tertiaire (form. prof. sup.)	Prof. intermédiaires
Florian	H	37	15	P	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. autres indépendantes
Gaspard	H	29	5	C	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intellectuelles et d'encadrement
Inès	F	31	12	M	1	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intermédiaires
Johanna	F	32	10	M	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intermédiaires
Lana	F	36	-	C	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. autres indépendantes
Laurent	H	46	4	M	6	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intellectuelles et d'encadrement
Léandre	H	22	3	C	Sans	Degré sec. II : général	Non actif·ve·x·s en formation
Liam	H	28	10	C	Sans	Degré sec. I : professionnel	Prof. non-manuelles qualifiées : employé·e·x·s

Homoney

Prénom	Genre *	Âge	Durée **	État civil ***	Enfants	Formation OFS	CSP OFS ****
Lissandro	NB	34	2	C	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intermédiaires
Livia	F	36	9	C	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intermédiaires
Luc	H	37	10	C	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intellectuelles et d'encadrement
Ludovic	H	31	11	C	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intermédiaires
Mauricette	F	34	<1	D	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intermédiaires
Meg	F	33	9	C	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intermédiaires
Romain	H	25	6	C	Sans	Degré tertiaire (hautes écoles)	Prof. intellectuelles et d'encadrement
Tristan	H	27	3	C	Sans	Degré tertiaire (form. prof. sup.)	Prof. intermédiaires
Vasco	H	29	3	C	Sans	Degré tertiaire (form. prof. sup.)	Sans emploi

Les couleurs renvoient aux couples. DM = données manquantes.

* F : femme / H : homme / NB : personne non-binaire.

** Durée du couple en années (<1 = moins d'une année / - = actuellement pas en couple).

*** C : célibataire / P : partenariat-e-x / M : marié-e-x / D : divorcé-e-x.

**** CSP OFS : catégories socio-professionnelles établies par l'Office fédéral de la statistique (OFS).